

Des vacances créatives et porteuses de sens

PAGES 8 - 9

© Reporters Design Pics

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



Phagothérapie

Au service des grands brûlés

La résistance de certaines bactéries aux antibiotiques est un enjeu de santé publique. Les chercheurs de La Défense testent une arme d'un genre nouveau : les bactériophages.

PAGE 10



Génération

Dans le télescope des moins de 50 ans

Entre 15 et 49 ans, comment perçoit-on l'avancée en âge? Quelles attitudes a-t-on face aux 50 ans et plus? Énéo, mouvement social des aînés, a mené l'enquête. Les jugements ne sont pas trop sévères mais vieillir demeure indésirable.

PAGE 7

Fin de carrière

Travailler plus longtemps

Maintenir à l'emploi les travailleurs âgés est devenu un objectif politique. Cela ne peut se faire sans améliorer les conditions de travail pour tous.

PAGE 6

Lecture

Grand Corps Malade

Le slameur à la béquille revient sur son séjour en centre de rééducation. Teinté d'humour, son récit est une claque aux idées reçues.

PAGE 11

Le Service social vous informe

L'allocation de chauffage en 2014

Depuis plusieurs années, les ménages en situation financière précaire peuvent bénéficier d'une allocation de chauffage à certaines conditions. Qu'en est-il pour 2014 ?



L'allocation de chauffage maximale est de 210 euros.

bre 2013, vous pouvez introduire une ou plusieurs nouvelles demandes pour toute nouvelle livraison effectuée **entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014**.

Sont concernées les personnes qui appartiennent aux catégories suivantes :

> Les personnes bénéficiaires de l'intervention majorée en soins de santé.

> Les personnes dont le montant annuel des revenus imposables bruts du ménage est inférieur ou égal à 16.965,47 euros, majoré de 3.140,77 euros par personne à charge (1). Le revenu cadastral non indexé (x 3) des biens immobiliers autres que l'habitation est pris en compte.

> Les personnes qui bénéficient d'une médiation de dettes ou d'un règlement collectif de dettes et qui sont incapables de payer leur facture de chauffage.

Les combustibles concernés sont le gazoil de chauffage (mazout), le pétrole lampant (acheté à la pompe) et le gaz propane en vrac (pas le gaz naturel ou de ville).

Attention : Si vous vous chauffez au gaz naturel (gaz de ville), à l'électricité, au bois, au charbon ou aux pellets, vous n'êtes pas concerné par cette mesure mais vous pouvez peut-être bénéficier du tarif social pour le gaz naturel ou l'électricité (2).

Pour cette année 2014, l'intervention maximale est de **210 euros** pour 1.500 litres de combustible livrés en grande quantité. Pour les combustibles achetés à la pompe, l'allocation est forfaitaire et s'élève à **210 euros**. Un seul ticket à la pompe suffit pour y prétendre.

(1) Pour être considérée comme personne à charge, les revenus nets doivent être inférieurs à 3.070 euros par an (à l'exclusion des allocations familiales et des pensions alimentaires pour enfants).

(2) Un tarif social pour le gaz naturel et/ou l'électricité est accordé automatiquement à certaines catégories de personnes en situation financière précaire. Plus d'infos au SPF Economie : 0800 120 33. Une brochure explicative est consultable en ligne sur <http://economie.fgov.be> (rubrique protection des consommateurs/énergie).

Toute demande d'intervention doit être introduite au CPAS de sa commune dans les soixante jours calendrier qui suivent la livraison du combustible.

// SERVICE SOCIAL

Le service social de la MC

Les Centres de Service social de la Mutualité chrétienne sont à votre disposition pour toute question sociale.

Appelez gratuitement le **0800 10 9 8 7** ou surfez sur www.mc.be pour connaître les horaires de la permanence proche de chez vous.

Le Fonds social chauffage a été créé pour aider les ménages précarisés à faire face au prix élevé du mazout de chauffage, du propane en vrac et du pétrole lampant.

A chaque 1^{er} janvier, les compteurs sont remis à zéro pour tout le monde. Cela signifie que si vous avez déjà bénéficié d'une intervention du Fonds au début de l'hiver avant le 31 décembre

Conseils juridiques

Qui doit payer les frais de funérailles ?

Organiser des funérailles est coûteux. D'après une enquête réalisée par le Journal *Le Soir* en 2011, il faudrait compter en moyenne 3.600 à 6.000 euros. Avec de grandes variations de prix selon les régions, selon les modalités choisies. Quoi qu'il en soit, à qui incombe le paiement des frais funéraires (1) ?

Dans les semaines qui suivent un décès, les héritiers doivent dresser une déclaration de succession. Cette déclaration est une photo du patrimoine qui appartenait au défunt au jour de son décès. On y reprend tout ce qu'il possédait (comptes bancaires, maison, voiture...) mais également toutes ses dettes (prêt hypothécaire, crédit à la consommation, prêt d'argent à un voisin...). On parle généralement d'actif et de passif. La facture des pompes funèbres fait partie du passif de la succession.

Si l'actif est suffisant pour payer cette facture, il sera mobilisé à cette fin. Prenons un exemple : Jules décède en laissant une maison et un compte bancaire avec 50.000 euros. Le passif de sa succession est de 12.000 euros, incluant une facture de 3.000 euros pour les funérailles. L'actif de la succession est donc suffisant pour couvrir les frais funéraires.

Lorsque la succession ne suffit pas

Les choses peuvent alors se compliquer lorsque la succession contient plus de dettes que d'actif. Il est alors généralement conseillé aux héritiers de renoncer à la succession. Par cette procédure, les héritiers ne reçoivent rien mais ne doivent également rien payer. Ils deviennent étrangers à la succession. Qui prend alors en charge le paiement des frais funéraires ?

Signature du contrat = paiement

Dans l'urgence, il arrive souvent qu'un proche, membre ou non de la

famille, se charge de l'organisation des funérailles et prenne alors contact avec une société de pompes funèbres. S'il a signé le contrat en son nom propre, il sera tenu au paiement de la facture finale, même s'il a ensuite renoncé à la succession. La société de pompes funèbres ne se charge pas de savoir ce qui se trouve dans la succession ou qui sont les héritiers. Le signataire de la facture est son seul interlocuteur et son seul débiteur.

Attention donc si vous signez un contrat avec une société de pompes funèbres, ne signez pas en votre nom propre. Signez "au nom de la succession de X (nom du défunt)" ou cosignez le bon de commande avec les différents héritiers.

L'obligation alimentaire

Celui qui a signé la facture et payé les frais funéraires a-t-il ensuite un recours auprès des enfants du défunt

pour qu'ils contribuent au paiement ? Les positions sont partagées.

Pour certains juges, les héritiers qui ont renoncé à la succession sont étrangers à celle-ci et ne sont pas tenus d'intervenir dans le paiement des frais funéraires. Tout serait donc à charge de celui qui a signé la facture, sans possibilité de recours.

D'autres juges se fondent sur l'obligation alimentaire des enfants envers leurs parents. La loi prévoit en effet que les enfants doivent des aliments à leurs parents s'ils sont dans le besoin. Les frais funéraires peuvent être considérés comme faisant partie de

cette obligation alimentaire. Cela est toutefois soumis à certaines conditions :

- le défunt doit avoir été dans le besoin ;
- les enfants doivent être capables de faire face à ces frais et ;
- la somme réclamée doit être en rapport avec la condition sociale du défunt.

Si toutes ces conditions sont remplies, le juge pourrait donner une suite positive au recours et condamner les enfants à supporter la facture des pompes funèbres. Même s'ils ont renoncé à la succession.

La prudence est de mise !

Lorsque des proches organisent des funérailles, ils doivent être prudents et veiller à s'accorder sur le qui paye quoi. Celui qui signe un contrat avec les pompes funèbres doit être conscient de l'engagement qu'il prend. En cas de refus des descendants de prendre les frais funéraires à leur charge, le signataire devra payer seul l'intégralité des frais. Faire appel au juge sur base de l'obligation alimentaire est possible mais sa décision reste, à l'heure actuelle, tout à fait imprévisible.

// MARIE LIEFFRIG, ASBL DROITS QUOTIDIENS

>> Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique accès libre sur le site : www.droitsquotidiens.be

(1) Il arrive que le défunt ait souscrit une assurance obsèques pour couvrir les frais de ses funérailles. Nous n'entrerons pas ici dans l'analyse de ces assurances commerciales.



Flash-back

// BONNES NOUVELLES //

1948



Des lieux publics sans tabac

1990

2006

2014

Les méfaits du tabac sur la santé, y compris pour l'entourage des fumeurs, ne sont plus à démontrer. L'interdiction de fumer dans les lieux publics représente une victoire importante pour protéger tout un chacun du tabagisme passif.

Les transports en commun sont les premiers lieux publics à avoir fait l'objet d'une interdiction en matière de consommation de tabac en Belgique. C'était en 1976. Mais elle était partielle puisqu'elle est restée autorisée dans les compartiments de trains prévus à cet effet... jusqu'en 2004! L'interdiction de fumer a été étendue aux lieux accessibles au public en 1990 et 1991.

L'interdiction de la publicité pour les produits du tabac date, quant à elle, de 1992. La même année, l'Organisation mondiale de la santé consacre sa traditionnelle journée sans tabac au thème du travail. "Travail sans tabac, franchissons le pas", lisait-on dans l'édition d'En Marche du 21 mai 1992, relayant les propos de l'OMS: "Si vous fumez toute la journée dans votre lieu de travail, ceux qui vous entourent respirent la fumée ambiante, ce qui n'est pas sans risque pour eux. L'augmentation du risque de maladies cardio-vasculaires et de cancer du poumon liée à l'inhalation involontaire de fumée de tabac est actuellement prouvée".

Il faudra toutefois encore attendre plus d'une décennie (en janvier 2006 exactement) pour que fumer sur les lieux de travail soit interdit. "Une victoire pour les non-fumeurs: finis les espaces de travail enfumés", titrait le journal le 7 avril 2005. Mais "pour les accros du tabac, l'employeur peut mettre à leur disposition un fumeur", précisait alors l'article.

Depuis lors, la législation a encore évolué avec l'adoption de l'interdiction de fumer dans les restaurants, étendue en juin 2011 à tout le secteur de l'Horeca. Les campagnes de prévention se poursuivent tandis que des mesures sont prises pour aider au sevrage tabagique (notamment le remboursement des consultations avec un tabacologue). Pendant ce temps, le tabac continue à tuer: 18.600 personnes en meurent chaque année dans notre pays. De quoi faire réfléchir.

// J. DELVAUX ET FL. LORIAUX (CARHOP)

>> Depuis le 4 juillet 2013, dans chaque édition d'En Marche, retrouvez la rubrique "Bonnes nouvelles". Une plongée résolument positive dans 65 ans d'histoire dont le journal s'est fait le témoin: conquêtes sociales, progrès médicaux, avancées sociétales, améliorations de la qualité de vie...

Bon à savoir

Un statut pour les malades chroniques

Les personnes atteintes d'une affection chronique sévère qui font face à des dépenses répétées et importantes en soins de santé bénéficieront dorénavant de nouveaux droits.

Fin décembre 2013, le gouvernement fédéral a instauré un statut pour les malades chroniques (1). Ce statut est accordé dans trois situations:

1. Pour une période de 2 ans renouvelable, aux personnes qui, pendant 8 trimestres consécutifs (2 années complètes), totalisent au moins 300 euros de dépenses en soins de santé.
2. Pour une période de 2 ans renouvelable, aux personnes qui bénéficient du "forfait de soins" (2) et ce, à partir du 1^{er} janvier de l'année qui suit l'octroi de ce forfait.
3. Pour une période de 5 ans renouvelable, aux personnes qui répondent au critère financier de la 1^{ère} situation et font parvenir à la mutualité un certificat médical rédigé par un médecin spécialiste attestant que la personne souffre d'une maladie rare ou orpheline.

Concrètement, ce statut donnera droit, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013:

- à une réduction de 100 euros du plafond du Maximum à facturer (Maf) (3), sauf si la personne en bénéficiait déjà via une autre réglementation,
- au tiers payant (4). Cela signifie qu'un malade chronique ne paie plus que sa quote-part personnelle pour certaines prestations et certains prestataires.

L'autre bonne nouvelle est qu'il n'y a aucune démarche spécifique à effectuer. Ces droits seront automatiquement appliqués. Les mutualités se chargeront de mettre en place les procédures nécessaires (dont le calcul des dépenses). La MC informera par courrier directement les membres qui bénéficieront du statut.

// FRÉDÉRIQUE MAERLAN

- (1) AR du 15 décembre 2013 (MB du 23-12-2013)
- (2) Forfait déjà existant et communément appelé "forfait malade chronique".
- (3) Dès que les dépenses de santé atteignent un montant déterminé, certains des frais de santé sont intégralement remboursés.
- (4) Le tiers payant sera rendu obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2015.

Point Info malades chroniques

En tant que malade chronique, vous avez des questions sur vos droits, vos avantages, l'accès au nouveau statut...? Sur le site de la MC www.mc.be/info.maladeschroniques vous trouverez de nombreuses informations.

Vous pouvez aussi poser directement votre question par mail à info.maladeschroniques@mc.be. Merci de préciser votre nom, votre adresse légale ou numéro de registre national.

À suivre...

Garder la mémoire vive

Du lointain, les mille collines nous interpellent. Voici bientôt vingt ans que le génocide des Tutsis au Rwanda redisait l'innommable dont les hommes sont capables. Cent jours de massacres, sous nos yeux - par écrans interposés -, transformeront le pays en un immense charnier. Aujourd'hui, justice et mémoire ne peuvent être enterrées.



© Ursula Weisner, JIJ/REPORTERS

Ce 4 février, s'est ouvert à Paris le premier procès d'assises contre un présumé génocidaire réfugié sur le sol français. Vingt ans après les faits, l'expatrimoine de l'armée rwandaise, Pascal Simbikangwa, comparaît devant un jury populaire. Il est accusé de complicité de génocide et de crimes contre l'humanité. Comme une vingtaine d'autres suspects, il a fait l'objet de plaintes déposées par le Collectif pour les parties civiles pour le Rwanda (CPCR). Mais les procédures sont longues, la détermination des victimes et de leurs représentants soumise à rude épreuve. Plane le risque de voir la justice s'essouffler, l'opinion publique oublier ou s'interroger sur la nécessité de juger des crimes anciens commis à des milliers de kilomètres de là.

La France n'a pas été prompt - c'est un euphémisme - à donner suite aux accusations portées à l'encontre de présumés génocidaires devenus résidents français. Bien qu'il ne s'agisse pas d'établir un palmarès en la matière, rappelons qu'en Belgique, l'arrestation de suspects pour génocide date de 1995, qu'elle a donné lieu à un premier procès en assises en 2001. Un professeur d'université, un ancien ministre et deux religieuses ont été condamnés. Depuis, trois autres procès - moins médiatisés - ont amené d'autres condamnations, en Belgique, en 2005, 2007, 2009. Au Rwanda, les gacaca (prononcés gachacha) avaient été réactivées pour juger un nombre important de personnes impliquées dans les massacres. Elles ont assuré, vaille que vaille, le jugement de milliers d'acteurs du génocide. Ces juridictions populaires inspirées des assemblées de sages sont closes depuis plus d'un an. De même, le Tribunal pénal international pour le Rwanda (1) basé à Arusha en Tanzanie devrait fermer ses portes à la fin de l'année.

Car, vingt ans, cela peut paraître une éternité. Voir relever de l'histoire ancienne pour ceux qui voudraient passer à autre chose, oublier..., pour les plus jeunes aussi. Dans les collines du Rwanda, ils sont nombreux les moins de vingt ans. Et pourtant, vingt ans, ce n'est rien pour panser les plaies

profondes laissées par un million de morts. Cela apparaît aussi trop court à l'échelle de la justice. Cette justice qui "réhabilite la mémoire des victimes, les ressuscite le temps d'un procès", cette justice indispensable au travail de mémoire, à la voie du deuil. "Nous les vivants, les survivants, nous avons le devoir d'exiger que justice se fasse", explique Dafroza Gauthier du CPCR, en parlant de son combat (2). La case justice n'est-elle pas un passage obligé pour emprunter le chemin d'une paix durable? L'ancien juge d'instruction Damien Vandermeersch, qui s'était vu confier les "affaires Rwanda" en Belgique, le croit fermement.

Dans un livre tout récent, intitulé *Comment devient-on génocidaire? (3)*, l'homme encore marqué par sa mission, replonge dans l'effroi, l'inexplicable. Il décrit les logiques collectives qui semblent avoir conduit des gens ordinaires aux crimes de l'extrême. On y lit la recherche du pouvoir sans partage, le déploiement d'une idéologie extrémiste basée sur la peur de l'autre, le contexte de guerre et l'extension de la notion d'ennemi aux civils Tutsis, puis aux Hutus qui n'entraient pas dans la logique de la solution finale... Là encore se trouve un nœud pour l'entendement. Certains ont résisté, d'autres pas. Certains ont fui, d'autres pas. Certains ont tué, d'autres pas. Pourquoi l'ensemble n'a-t-il pas pris la voie de la modération, de l'acceptation de l'autre? Aujourd'hui, il en est qui invoquent l'absence de choix - c'était eux ou moi -, la légitime défense, les ordres, la folie... Qu'en est-il de la reconnaissance des responsabilités? Certes, le retour à la paix se traduit d'abord par le silence des armes, par le rangement des machettes. Certes le rapprochement entre victimes et assassins ne se décrète pas. Mais "enfouir les crimes sous les limbes de l'oubli" peut "laisser la porte ouverte à l'impunité", rappelle l'avocat. Ajoutons que refermer les portes de la mémoire - même extrêmement douloureuse - n'aide pas à vivre mieux. Le "plus jamais ça", répété avec force et épouvante en d'autres temps, risque de résonner encore vainement.

// CATHERINE DALOZE

(1) En charge de la poursuite des crimes les plus graves commis par des personnes en fuite.
 (2) Lire à ce sujet: Maria Malagardis, *Sur la trace des tueurs rwandais*, éd. Flammarion, 2012.
 (3) Damien Vandermeersch, *Comment devient-on génocidaire? Et si nous étions tous capables de massacrer nos voisins*, éd. GRIP, 2013 • Infos: 02/241.84.20 - www.grip.org

> Commercialisation de la santé

L'austérité, réponse de l'Union européenne à la crise et à l'endettement des États, menace la santé de la population et les personnels de santé mais aussi l'ensemble des mécanismes de protection sociale des États. Depuis le début de la crise financière, la croissance du secteur marchand dans le domaine de la santé est vertigineuse, tout particulièrement dans les secteurs hospitalier et des maisons de repos.

Le Réseau européen contre la privatisation et la commercialisation de la santé et de la protection sociale et la Plate-forme belge d'action Santé et Solidarité lancent une campagne pour alerter les peuples d'Europe et les professionnels de la santé sur les conséquences de la politique de privatisation/commercialisation en vue d'interpeller les candidats aux élections européennes du 25 mai prochain.

Infos : www.sante-solidarite.be

> Consultation en langue des signes

Lors de leur rendez-vous à l'hôpital ou dans une maison médicale, les patients qui le désirent peuvent avoir recours gratuitement à un interprète à distance en langue des signes de Belgique francophone, par le biais d'une vidéoconférence. Le site du SPF Santé publique répond à toutes les questions relatives à ce service. Il permet, entre autres, de connaître la liste des hôpitaux et des maisons médicales qui proposent cette formule, et détaille la marche à suivre pour réserver un interprète à distance. Le site diffuse également une vidéo expliquant la procédure en langue des signes.

Infos : www.lsfvideo-sante.be

> "Handicapables !"

Selor, le bureau de recrutement et de sélection dans l'administration fédérale, lance la campagne "Handicapables!". Celle-ci entend briser les stéréotypes et préjugés prenant place lors des processus de recrutement. Dirigée tant vers les personnes handicapées que vers leurs employeurs potentiels, la campagne vise à créer davantage d'opportunités sur le marché du travail pour les personnes handicapées. Elle informe également les moins valides sur leurs droits, leurs priorités et les aménagements raisonnables qui peuvent être mis en place lors de l'entrée dans une nouvelle fonction. Des brochures pratiques sont téléchargeables gratuitement sur le site www.selor.be.

> Courir pour la solidarité

L'ONG Solidarité mondiale aide à renforcer les mouvements sociaux du Sud pour qu'ils soient des acteurs de changement et des agents de développement en faveur des populations locales. Lors des 20 km de Bruxelles le 18 mai prochain, Solidarité mondiale aligne une équipe de coureurs et vous propose d'en faire partie. Objectif? Récolter des fonds pour l'association Jeunesse & Environnement, active dans le domaine de l'aide à la jeunesse et localisée à Dakar. Ambiance décontractée et bon enfant, afin que chacun puisse y trouver du plaisir. Vous n'aimez pas la course? Vous pouvez aussi participer bénévolement à l'organisation de l'évènement. Clôture des inscriptions (25 EUR) le 5 mars.

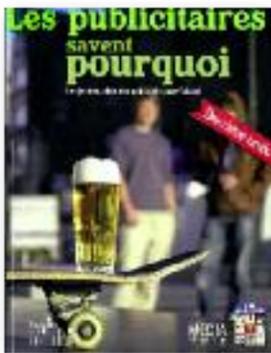
Infos : 02/246.38.83 • www.solmond.be

La publicité incite les jeunes à boire

L'ASBL Média Animation, en collaboration avec "Jeunes, alcool & société", a publié un document richement illustré sur les ressorts de la publicité pour l'alcool. Ils décrient les campagnes publicitaires qui banalisent la consommation d'alcool en ciblant un public précis : les jeunes.

On ne peut plus le nier, les jeunes consomment de l'alcool autant que les adultes. Les alcooliers l'ont bien compris, et investissent d'importants budgets dans la publicité pour faire vendre les boissons alcoolisées. Ils usent aussi de différentes stratégies marketing afin de capter un public jeune et le fidéliser le plus tôt possible. Pour ce faire, différents procédés publicitaires sont utilisés. Les alcooliers jouent notamment sur l'esthétique, l'humour ou l'affectif et illustrent leurs campagnes à l'aide d'images et de slogans soigneusement choisis.

Par ailleurs, les alcooliers créent des produits spécifiques (bières sucrées, alco-pops - boissons alcoolisées au goût de limonade...). La brochure de Media Animation explique de façon claire comment les grandes marques surfent sur cette nou-



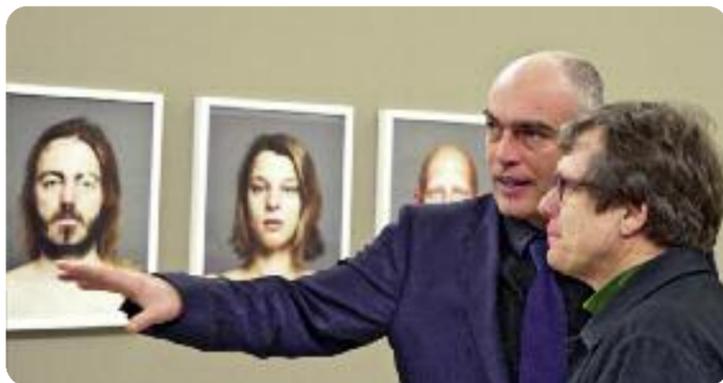
veau document consacre également un chapitre aux campagnes de prévention. Elles veulent éveiller une prise de conscience et un esprit critique chez les consommateurs de tous âges, qu'ils soient adolescents ou adultes, face à la publicité pour l'alcool.

//GAUTHIER VINCENT

>> Infos : *Les publicitaires savent pourquoi - Les jeunes, cible des publicités pour l'alcool, deuxième cuvée* - ASBL Média Animation • 02/256.72.33 • www.media-animation.be • 8 EUR + frais de port • Site de "Jeune, alcool & société" : www.jeuneetalcool.be

50 ans d'assurance soins de santé et indemnités

Remboursements des frais médicaux, indemnités en cas de maladie, d'accident, de maternité... le système d'assurance soins de santé et indemnités nous est tellement familier qu'il passerait presque inaperçu. A l'occasion de ses 50 ans, l'Inami déploie les grands moyens : vidéo, documents, enquête et exposition d'art contemporain.



En août 1963, la loi Leburton jetait les bases de l'assurance soins de santé et indemnités (ASSI) telle qu'elle est organisée actuellement. En juin dernier, *En Marche* y a consacré un dossier pour expliquer, de manière la plus didactique possible, les tenants et aboutissants de ce secteur clé de la protection sociale (1).

À l'occasion des 50 ans de l'ASSI, l'Inami, gestionnaire du système, a conçu un film documentaire qui rassemble les témoignages de quelques acteurs clés : ministres, interlocuteurs sociaux, mutualités, dispensa-

teurs de soins, etc. Elle a aussi rédigé une brochure très instructive qui esquisse les phases majeures de l'évolution de l'assurance et pose des jalons pour l'avenir afin de relever les nombreux défis : réduire les inégalités de santé, prendre en charge des pathologies lourdes et chroniques, assurer la soutenabilité financière du système face à des traitements de plus en plus coûteux, encourager la qualité des soins, etc.

Par ailleurs, l'Inami a pris l'initiative de sonder un échantillon de la popu-

La prescription de médicaments autorisée aux sages-femmes

Les sages-femmes ont dorénavant la possibilité de prescrire certains médicaments à leurs patientes. Cette nouvelle disposition renforce l'autonomie et la professionnalisation de ce métier en pleine évolution depuis plusieurs années.

La sage-femme accompagne et surveille de façon autonome les femmes et nouveau-nés en bonne santé. Une femme peut s'adresser à une sage-femme pour le suivi de sa grossesse, pour l'accouchement et après la naissance jusqu'à la date du premier anniversaire de l'enfant. La majorité des sages-femmes exercent en milieu hospitalier mais elles sont de plus en plus nombreuses à s'installer comme indépendantes pour exercer leur art de manière globale, y compris au domicile de leurs patientes.

Leur champ d'action est large : de la préparation à la naissance jusqu'à l'après accouchement. Au moment de la naissance, avant et après (contrôles médicaux, gymnastique postnatale...), elles accompagnent et conseillent les futures mamans.

Certaines situations nécessitent l'application d'un traitement parfois médicamenteux. Auparavant, la sage-femme devait orienter la patiente vers le médecin (généraliste ou gynécologue) afin d'obtenir la prescription médicamenteuse nécessaire à son traitement. "Cette situation gêne, de ce fait, un surcoût financier tant pour la mère que pour la société", font remarquer les organisations professionnelles de sages-femmes du pays.

Désormais, comme c'est le cas aux Pays-Bas ou en France, les sages-femmes peuvent prendre la responsabilité de rédiger une ordonnance pour certains médicaments (1). Cette disposition vaut aussi bien pour les sages-femmes libérales qu'hospitalières. Cependant, celles-ci devront suivre une formation en pharmacologie (30 h) et réussir un examen avant de pouvoir légalement accéder à cette responsabilité. "Ceci est une évolution positive pour la reconnaissance de la profession en Belgique et en Europe", assurent les organisations de sages-femmes. Celles-ci attendent encore la publication d'autres arrêtés royaux, faisant suite à une loi de 2006, relatifs à la réalisation d'échographies et la rééducation du périnée.

//GV

(1) La liste des médicaments est disponible sur le site du Moniteur belge. Arrêté royal paru le 15/12/13 et publié le 14/01/14.

>> Plus d'infos sur le site de l'Union professionnelle des sages-femmes belges : www.sage-femme.be

lation âgée de 18 à 75 ans sur la manière dont elle perçoit l'assurance soins de santé. Il en ressort un haut degré de satisfaction du fonctionnement du système et de la manière dont les dispensateurs de soins informent leurs patients. La perception est parfois plus négative quant au montant que le patient doit payer lui-même, au nombre limité de maisons de repos et à leurs prestations, au manque d'information lors d'une hospitalisation ou à la disponibilité des spécialistes. L'enquête fait apparaître aussi deux autres réalités importantes : le nombre croissant de personnes en incapacité de travail et la hausse des coûts des soins de santé.

Enfin, l'Inami a voulu célébrer cet anniversaire sur un mode artistique. Jusqu'au 15 mars prochain, elle invite le grand public à découvrir une expo-

sition d'œuvres d'art uniques d'artistes belges au Sénat et à la Banque nationale de Belgique. Cette exposition met en lumière l'être humain dans sa relation avec lui-même, son corps et son physique mais aussi les tragédies de l'isolement et de la solitude. Elle illustre aussi la nécessité et l'intérêt de la socialisation. Celle-ci prend forme dans le système social des soins mais aussi dans le cocon douillet de la cellule familiale ou d'un entourage aux petits soins. Grâce à cette exposition, cinq décennies de protection sociale et de soins de santé sont ainsi mises en valeur. En quelque sorte, des chefs d'œuvre d'art contemporain et moderne pour commémorer un chef d'œuvre à préserver...

//JD

(1) 50 ans de protection solidaire, dossier publié le 20 juin 2013. A lire sur www.en-marche.be

>> Vidéo, brochure, chiffres-clés, exposition... : plus d'infos au 02 / 739.71.11 ou sur www.inami.be/news/fr/50-years.htm

Des soins de santé coûteux pour les moins de 18 ans

Jusqu'à l'âge de 18 ans, les parents payent en moyenne 1.250 euros de tickets modérateurs pour les soins de santé ambulatoires de leur enfant, constate la Mutualité chrétienne (MC). Mais ce montant peut cacher des réalités fort différentes.

La MC a examiné les soins médicaux ambulatoires (consultations et visites hors hôpitaux), prodigués aux enfants et aux jeunes entre 0 et 18 ans (chiffres membres MC 2012). Pour les soins d'un enfant né cette année-là et jusqu'à l'âge de ses 18 ans, ses parents déboursent en moyenne 1.250 euros de tickets modérateurs. "Pour les familles précaires, c'est un montant important. D'autant que cette moyenne cache des réalités fort différentes et des sommes parfois beaucoup plus élevées, explique Jean Hermesse, secrétaire général de la Mutualité chrétienne. Ainsi sur les 12 mois de 2012, pour 10% des 0 à 18 ans, le montant des tickets modérateurs par enfant oscillait entre 100 et 800 euros. Et c'est sans compter les éventuels suppléments facturés par des médecins non conventionnés, le coût de médicaments et d'hospitalisations possibles".

Les enfants se rendent en moyenne huit fois par an chez un professionnel de la santé. Et sans surprise, c'est durant la première année de vie que les consultations sont les plus nombreuses, avec une moyenne de dix visites chez un professionnel de la santé. Parmi les membres de la MC, 60% de ces consultations se sont déroulées chez le pédiatre et 20% chez le généraliste. "Les visites postnatales, les contrôles, les vaccinations sont importantes pour garantir la santé future de l'enfant. Elles sont donc à encourager", commente Jean Hermesse.

Dans le top 10 des consultations figurent le généraliste, le pédiatre, le kinésithérapeute et le dentiste-orthodontiste mais aussi le psychiatre. "La présence du psychiatre dans ce top 10 peut étonner. Mais elle témoigne de l'importance croissante accordée à la santé mentale des enfants et des



© Yves Rousseau/RSIP-REPORTERS

jeunes. Et c'est une nécessité lorsqu'on observe, par exemple, que l'anorexie ou le suicide font des ravages chez les adolescents", souligne Jean Hermesse.

Face à ces différents constats, la MC a pris la décision de rembourser intégralement, depuis janvier 2014, le montant du ticket modérateur pour les consultations et les visites chez un prestataire de soins, des enfants entre 0 et 18 ans. Leurs soins sont donc "100% remboursés" chez les prestataires de soins conventionnés.

"Nous améliorons ainsi l'accès aux soins de santé pour tous, en particulier celui des enfants. Les économies à réaliser ne sont pas négligeables, surtout pour les jeunes parents. Nous mettons comme seule condition à cet avantage, l'ouverture d'un dossier médical global (DMG) au nom de l'enfant, car nous sommes persuadés qu'il s'agit d'un outil performant pour une meilleure coordination, et donc une meilleure qualité des soins de santé", conclut Jean Hermesse.

//JD

>> Plus d'infos sur le remboursement à 100% des soins de santé pour les enfants jusqu'à 18 ans auprès des conseillers mutualistes de la MC, au 0800 10 9 8 7 (appel gratuit) ou sur www.mc.be/100pour100rembourses

Les incivilités mises à SAC

Les services d'aide en milieu ouvert (AMO) bruxellois ont créé un guide de vulgarisation à l'attention des citoyens en réaction à l'alourdissement des sanctions administratives communales (SAC) prévues par la loi.

Tapage nocturne, tags, insultes à agent, déchets sur la voie publique, crachat au sol... certains agissements et comportements qui peuvent porter atteinte à l'ordre public et à autrui peuvent être sanctionnés par les communes en vertu de leurs règlements.

Les sanctions administratives communales (SAC) ont fait l'objet d'une réforme entrée en vigueur au début de cette année 2014. Tout d'abord, l'âge auquel une sanction peut être imposée descend de 16 à 14 ans. Le bourgmestre peut également interdire temporairement l'accès à un lieu public à une personne ou à un groupe d'individus pour cause d'infraction ou de trouble de l'ordre public. Par ailleurs, le prix maximum des amendes fixées en fonction des

infractions augmente et ce, tant pour les mineurs que pour les majeurs. Enfin, en réaction aux délits, deux alternatives sont proposées : la prestation citoyenne et la médiation (obligatoire).

Toutefois, les communes conservent le choix des modalités d'application de cette loi. Si elles adoptent un nouveau règlement communal, elles doivent, dans ce cas, obligatoirement le communiquer aux citoyens.

Suite à l'application de cette nouvelle disposition dans certaines communes, trois AMO bruxelloises ainsi que le "Service droit des jeunes" ont décidé d'informer le citoyen – en particulier les mineurs d'âge – à l'aide d'un guide explicatif. Dans ce guide, un schéma illustre le parcours du mi-

neur lorsque celui-ci commet une infraction contraire au règlement communal. Le guide jette un regard général sur la loi sans prendre parti. Pourtant les trois AMO s'opposent à cette réforme. Elles regrettent tout d'abord son manque de clarté. "L'imprécision règne en maître, tant dans la définition des termes de la loi que dans son cadre d'application". En effet, le choix de la sanction à appliquer est laissé à l'agent communal. La sanction varie de commune à commune. Par exemple, l'amende pour le jet d'un mégot peut coûter 80 euros dans une commune, 125 euros dans une autre.

Selon les AMO, "on ne peut pas former le comportement civique d'un jeune au départ d'une loi arbitraire". La dimension éducative risque de

passer au second plan par rapport au paiement d'une somme d'argent. Or, infliger une amende à un mineur le fera-t-il réfléchir à son acte? De plus, les SAC pourraient empiéter sur le cadre légal en place. Celui-ci fournit un encadrement adapté à l'acte du jeune en vertu de la loi sur la protection de la jeunesse.

Les SAC ont été adaptées dans le but de réduire les incivilités. La ministre fédérale de l'Intérieur, Joëlle Milquet, expliquait lors des discussions politiques autour du renforcement de la loi que "la lutte contre l'impunité est en effet avant tout un outil de protection, par une réponse rapide et adaptée face aux premières incivilités". Le gouvernement fédéral cherche des solutions pour mettre un terme à cette petite délinquance. Cependant, la solution proposée continue de faire débat et ne satisfait que très peu...

//GV

>> Infos : Sanctions administratives communales, essai de vulgarisation - Ce guide est téléchargeable sur www.sosjeunes.be



© Philippe Turpin/BELPRESS

en bref

> "Mix et délices"

Le Réseau Lucioles est une association dont l'objectif est d'améliorer l'accompagnement des personnes atteintes d'un handicap mental sévère par la mutualisation de l'expérience des parents et des professionnels. Elle vient d'éditionner le recueil *Mix & Délices*, conçu à l'attention des parents et professionnels qui préparent des repas pour les personnes présentant des troubles de la mastication et/ou de la déglutition. Co-écrit par 30 grands chefs cuisiniers, ce livre rassemble 80 recettes mixées gastronomiques qui transforment la nécessité de manger mixé en un réel plaisir culinaire. L'ouvrage, préfacé par le célèbre chef lyonnais Paul Bocuse, peut être commandé sur le site www.reseau-lucioles.org.

Infos : *Mix et délices* • Réseau Lucioles • 2013 • 20 EUR

> "Jeu t'aime"

Yapaka est un programme de prévention de la maltraitance à l'initiative du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En ce début d'année, Yapaka lance une campagne de sensibilisation à l'importance du jeu entre parents et enfants. Le livre *Jeu t'aime*, distribué gratuitement, rappelle la portée des petits instants ludiques du quotidien pour le développement et la construction identitaire des plus jeunes. Il présente une foule de trucs et astuces pour jouer avec son enfant, tout en réussissant à canaliser les énergies parfois débordantes et cadrer ces moments de détente. Le livre peut être téléchargé ou commandé par téléphone auprès de Yapaka.

Infos : 0800/20.000 • www.yapaka.be

> Échanges linguistiques

Apprendre le néerlandais n'est pas toujours chose aisée. Pourtant, des opportunités conviviales et démocratiques existent. Le club d'échanges linguistiques de la Ligue des familles offre la possibilité d'envoyer son enfant dans une famille d'accueil pour des séjours allant de quelques jours à quelques semaines. En échange, il faut être disposé à accueillir un enfant chez soi pendant la même durée. En franchissant la frontière linguistique, les enfants améliorent leurs compétences et partent à la rencontre de l'autre, dans une démarche d'ouverture. Le prix du séjour se limite aux frais d'inscription (35 EUR).

Infos : 067/21.33.57

> Activités citoyennes

L'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (Awiph) met la lumière sur les "activités citoyennes". Les personnes désireuses de participer à ces activités de volontariat utiles et valorisantes doivent être âgées de plus de 18 ans et bénéficier d'allocations familiales majorées en raison du handicap ou être dans les conditions pour bénéficier d'une allocation de remplacement de revenus. Quant aux institutions qui aspirent à proposer des activités pour les volontaires, elles trouveront sur le site de l'Awiph toutes les informations nécessaires, et peuvent se faire encadrer par les services "activités citoyennes", spécialement formés.

Infos : 0800/16.061 • www.awiph.be

Comment prolonger la fin de carrière?



Maintenir dans l'emploi les travailleurs âgés est devenu une priorité politique tant en Europe qu'en Belgique. Objectif principal? Alléger la dette publique et financer les coûts de la sécurité sociale pour une population dont l'espérance de vie moyenne s'accroît. Prolonger la vie professionnelle active ne peut pourtant être envisagé sans améliorer la qualité du travail ni adapter l'emploi à la santé et aux besoins des travailleurs.

Tous au travail jusqu'à 65 ans, voire au-delà? L'idée est plus que dans l'air du temps. Le vieillissement actif est au centre de la stratégie Europe 2020. Depuis le début des années 2000, la nécessité d'augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés a été traduite en objectifs quantitatifs (lire ci-contre : *Des taux d'emploi trop faibles*). Ces injonctions européennes ont un impact certain sur la plupart des politiques nationales dans l'Union.

En Belgique, la loi relative au Pacte de solidarité entre les générations (2005) et la réforme des pensions (2011) constituent les jalons de cette politique. Ainsi, parmi d'autres mesures, les conditions de carrière donnant accès à la pension avant l'âge de 65 ans sont devenues plus sévères.

La prépension conventionnelle a aussi été remplacée par un dispositif de chômage avec complément d'entreprise. Cette mesure rend plus contraignantes les conditions d'âge et de carrière, et limite le recours aux prépensions dans les entreprises en difficulté ou en restructuration.

"Du point de vue de la qualité de vie au travail des salariés âgés, la cohérence de ces mesures n'est pas évidente, observent Gérard Valenduc et Patricia Vendramin, chercheurs à la Fondation travail-université (FTU) dans une étude consacrée au vieillissement au travail (1). On y trouve à la fois des dispositions qui visent à reculer l'âge effectif de la retraite et des mesures qui limitent le recours à des formes de passage progressif de l'emploi à temps plein à la retraite, notam-

ment la prépension à mi-temps (qui est supprimée – NDLR) et le crédit-temps en fin de carrière (dont les conditions ont été durcies – NDLR). Or, dans les pays où les taux d'emploi des seniors sont plus élevés, notamment les pays nordiques, de tels dispositifs de passage flexible du travail à la retraite sont assez répandus et expliquent, en partie, la raison pour laquelle les salariés travaillent plus longtemps", assurent-ils.

Adapter le travail

Les enquêtes européennes sur les conditions de travail le montrent très clairement : le maintien dans l'emploi des travailleurs de plus de 50 ans est fortement lié à la qualité du travail et de l'emploi. La Commission européenne le précise d'ailleurs elle-même (2) : *"Prolonger la vie professionnelle exige d'améliorer significativement les conditions de travail des travailleurs âgés, d'adapter l'organisation du travail à leur état de santé et à leurs besoins, de leur donner aussi un meilleur accès à la formation continue pour la mise à jour de leurs compétences"*.

Travail, santé, vie privée

Trois facteurs influencent principalement les possibilités de maintien à l'emploi pour les travailleurs âgés : la qualité du travail, la santé et la compatibilité du travail avec la vie privée.

En matière de qualité du travail, les postures pénibles et fatigantes, les horaires de nuit ou à pauses, les cadences et rythmes rapides, les changements fréquents dans l'organisation du travail... constituent des menaces plus importantes pour les travailleurs âgés que pour les autres. Par contre, jouent positivement sur la satisfaction du travail des facteurs comme l'autonomie, les opportunités de formation et de carrière, la valorisation de l'expérience acquise, des relations de travail de bonne qualité, une diversité intergénérationnelle respectueuse des âges... Par ailleurs, l'état de santé physique et psychologique est déterminant dans le maintien au travail. L'existence de risques professionnels qui menacent la santé est également à prendre en considération. Enfin, le fait d'avoir des horaires de travail compatibles avec une vie familiale et sociale et le fait de pouvoir aménager son temps de travail exercent une influence positive sur la perspective de fin de carrière.

Dans cette optique, la Belgique s'est dotée de deux instruments intéressants. Le premier est le Fonds de l'expérience professionnelle, institué auprès du Service public fédéral de l'Emploi. Sa mission? Subventionner des projets dans les entreprises et secteurs d'activités, visant à améliorer le bien-être et la qualité de travail des plus de 45 ans. Trois types d'actions peuvent être entreprises et combinées entre elles : la mesure des facultés au travail, le diagnostic des facteurs de risque et l'amélioration concrète des conditions de travail. *"La plupart des projets subventionnés concernent des aménagements ergonomiques de postes de travail, des changements dans l'organisation du travail et des dispositifs de coaching ou de transfert de connaissances"*, constatent les deux chercheurs de la FTU. De l'avis même d'un des conseillers du Fonds, l'enthousiasme prévaut chez les employeurs qui s'adressent au Fonds pour obtenir des conseils sur le démarrage d'initiatives. Mais ce Fonds reste trop peu connu et sous-utilisé.

Le second instrument, plus récent et à portée plus large, est la convention collective de travail n°104 (CCT du 27 juin 2012) qui impose à chaque entreprise de plus de 20 travailleurs (du secteur privé) d'adopter, chaque année, un plan pour l'emploi des plus de 45 ans. Sept domaines d'actions

sont suggérés : l'engagement de nouveaux travailleurs, le développement des compétences et qualifications, l'accompagnement de la carrière, l'adaptation de la fonction, la santé et la prévention, l'adaptation du temps et des conditions de travail, et enfin la reconnaissance des compétences acquises.

L'adoption récente de cette CCT ne permet pas de tirer un bilan significatif des plans adoptés en 2013. Cependant, les premières impressions confirment les résultats d'une enquête menée en 2011 auprès de 170 entreprises à la demande du SPF Emploi : la gestion des âges ne fait pas partie des préoccupations de la grande majorité des entreprises, au vu du peu de mesures destinées à prolonger la durée d'activité des plus âgés.

"Si nous voulons que demain, les travailleurs n'aient plus le sentiment d'être usés par le travail à l'approche de la cinquantaine, voire bien avant, il faut pourtant développer dans l'entreprise une politique du personnel qui tienne compte des âges, plaide la CSC dans une brochure consacrée à ce dispositif (3). Cela demande de préparer des propositions syndicales, sachant qu'il faudra aussi lever quelques préjugés tenaces à l'égard des travailleurs âgés", précise le syndicat chrétien.

// JOËLLE DELVAUX

Pas tous égaux devant la fin de carrière

D'après l'enquête européenne sur les conditions de travail en 2010 (1), deux groupes sont particulièrement à risques quant aux perspectives de fin de carrière : d'une part, les métiers manuels moyennement ou peu qualifiés et d'autre part, les travailleurs des services et, dans une moindre mesure, les professionnels de la santé.

Les métiers manuels sont davantage concernés par une détérioration de l'état général de santé, parfois dès avant 50 ans. Ils apparaissent aussi plus insatisfaits de leurs conditions de travail, et leur bien-être psychologique se détériore avec l'âge.

Quant au second groupe, ce sont les difficultés de concilier le travail et la vie privée qui semblent surtout poser problème. La soutenabilité du travail peut toutefois être menacée par des troubles physiques et une insatisfaction par rapport aux conditions de travail.

Ces constats rejaillissent sur la vision d'avenir des salariés. Ainsi, les femmes de 50 à 59 ans sont moins nombreuses que les hommes à penser pouvoir faire leur travail actuel jusque 60 ans. Les métiers les plus exposés à des perspectives défavorables sont les métiers manuels, et dans une moindre mesure, les professions intellectuelles et scientifiques. Les perspectives favorables se rencontrent surtout parmi les dirigeants et cadres supérieurs, ainsi que parmi les employés administratifs.

"La diversité des réalités et des difficultés auxquelles sont confrontés les différents métiers doit inciter à la plus grande prudence par rapport à des politiques qui viseraient à prolonger uniformément la période d'activité professionnelle pour tous les travailleurs vieillissants", font remarquer Gérard Valenduc et Patricia Vendramin, chercheurs à la FTU.

(1) *Métiers et vieillissement au travail*, P. Vendramin et G. Valenduc • 47 p • 2012 • Institut syndical européen (Etui) ASBL • 02/224.04.70 • www.etui.org

Des taux d'emploi trop faibles

Parmi les 55-64 ans, quatre personnes sur dix travaillent en Belgique. L'écart entre hommes et femmes est important : 46% des hommes sont à l'emploi contre 33,1% des femmes. Ces chiffres placent notre pays bien en deçà de la moyenne européenne (1). Certes, le taux d'emploi des 55 à 64 ans est en nette augmentation depuis dix ans, notamment en raison du recul progressif de l'âge légal de la retraite de 60 à 65 ans pour les femmes, et d'une hausse moyenne du niveau de qualification, corolaire du taux d'emploi dans cette tranche d'âge. Mais cette augmentation n'a pas permis de rencontrer

les objectifs fixés par l'Union européenne à l'horizon 2010 (2).

Dans leur étude belge sur le vieillissement au travail, Patricia Vendramin et Gérard Valenduc constatent que le taux d'emploi chute fortement lors du passage de la tranche d'âge de 50-54 ans à celle de 55-59 ans, soit cinq ans plus tôt que chez nos voisins allemands, néerlandais et britanniques.

Pourquoi cela? Comme l'explique Nathalie Burnay, professeur de so-

ciologie à l'UCL et aux Facultés universitaires de Namur, ces 40 dernières années, les dispositifs de sortie prématurée du marché de l'emploi ont servi à juguler les désastres sociaux nés des restructurations et fermetures d'entreprises. Le législateur a ainsi lui-même participé à la dérégulation de la fin de carrière. Et le retrait précoce de l'activité professionnelle fait maintenant partie de la culture des travailleurs eux-mêmes.

(1) En 2012, le taux d'emploi était 48,9% dans l'UE. Source : Eurostat.

(2) Atteindre un taux d'emploi de 50% pour les 55-64 ans et relever de cinq ans l'âge moyen de sortie du marché du travail des plus de 50 ans.

Aînés

Dans le télescope des moins de 50 ans

Entre 15 et 49 ans, comment perçoit-on l'avancée en âge? Quelles attitudes a-t-on face à la vieillesse, face aux seniors? Après avoir interrogé les aînés sur l'image qu'ils ont d'eux-mêmes, Énéo a enquêté auprès de leurs cadets. Résultats: les jugements ne sont pas trop sévères. Mais vieillir demeure indésirable.

La rencontre entre générations, voie royale pour améliorer la perception que les jeunes ont des aînés.



Vieillir est inéluctable, certes. Il n'empêche: "rester jeune", dans nos sociétés occidentales, compte parmi les ambitions largement partagées. On qualifie volontiers l'esprit du temps de "jeunisme", exaltant la jeunesse, lui vouant une forme de culte. Est-ce à dire que la discrimination ou la dévalorisation règnent envers les plus âgés? Le mouvement social des aînés, partenaire de la Mutualité chrétienne, s'interroge. Avec une équipe de l'Université de Liège, Énéo tente de décrypter le regard que posent les moins de 50 ans sur leurs aînés. Comment les perçoivent-ils? À quel âge considèrent-ils qu'on est vieux?... Une enquête en ligne livre quelques observations intéressantes. Même si, remarquent d'emblée les auteurs de l'étude, le panel de répondants n'est pas tout à fait représentatif de la population belge de moins de 50 ans. Il se révèle un peu trop féminin (trois femmes pour un homme ont répondu), un peu trop jeune (les moins de 30 ans sont majoritaires) et un peu trop diplômé (65% des répondants possèdent un diplôme de

l'enseignement supérieur de type long).

Être vieux, le plus tard possible

À grand renfort de statistiques, de médianes, d'écarts-types..., l'étude conclut qu'aux yeux des répondants, la jeunesse se termine vers 45 ans, tandis que la vieillesse commence à 65 ans. Mais au-delà de ces chiffres absolus, fruit de moyennes, il est surtout remarquable d'observer que "les âges charnières reculent au fur et à mesure de l'avancée en âge du répondant". Comme une mise à distance, l'âge de la vieillesse se place toujours plus loin: à partir de 65 ans, quand on a moins de 30 ans; à partir de 70 ans, quand on se situe entre 30 et 49 ans. Dans l'ensemble, vieillir n'est pas souhaité. Ainsi, dès 30 ans, "l'âge semble déjà être devenu un ennemi", explique Jean-Baptiste Dayez, chargé d'études à Énéo. "On voudrait être plus jeune qu'on ne l'est, et on aime se sentir plus jeune et se croire perçu comme tel par autrui".

DÈS 30 ANS, "L'ÂGE SEMBLE DÉJÀ ÊTRE DEVENU UN ENNEMI"

Bonne nouvelle pour les aînés: un tiers des répondants choisissent l'option neutre. Sans doute considèrent-ils que ces différentes facettes n'ont rien à voir avec l'âge. Quant aux autres réponses, elles se montrent dans l'ensemble positives. Les aînés sont, entre autres, considérés comme professionnellement expérimentés et intéressants. Reste que la discrimination relative à l'âge, appelée âgisme par les scientifiques (lire ci-dessous), n'est pas totalement absente de l'enquête. "Mais elle apparaît de manière indirecte et nuancée", souligne Jean-Baptiste Dayez. Lorsque l'on demande aux répondants de citer spontanément des mots qu'ils associent aux personnes âgées, les termes à connotation négative

sont loin d'être absents du tableau. Les maladies, l'isolement, la lenteur, la dépendance sont régulièrement cités. À propos de l'apparence – élément ô combien capital à notre époque –, on ira de "dentier" à "laideur"...

Se connaître "en vrai"

Le profil du répondant n'est pas sans influence sur son jugement. "Plus on appartient à un groupe différent des aînés – en clair, plus on est jeune –, plus on est susceptible de les juger négativement", observe l'étude. A contrario, le fait d'avoir un sentiment de finitude plus important (une plus forte conscience que son temps de vie est limité) diminue l'appréciation négative. Tout comme le fait de côtoyer fréquemment des personnes âgées, surtout si elles sont en bonne

santé. Ceci confirme le postulat que les contacts tordent le cou aux stéréotypes et réduisent la discrimination. "L'idée que le contact entre les groupes est bénéfique est très ancienne", souligne Jean-Baptiste Dayez, qui en rappelle les nuances. Cela ne peut fonctionner que si les relations sont harmonieuses entre les personnes (pas de hiérarchie ou de rapport de force...) et que si les profils en présence sont variés. Aux yeux d'Énéo, la rencontre entre générations reste la voie royale pour améliorer la perception que les jeunes ont de leurs aînés.

// CATHERINE DALOZE

>> Plus d'infos: Comment les aînés sont-ils perçus? dans Balises n°44, janv. 2014 • www.eneo.be • 02/246.46.73.

Bon à savoir

On vieillit moins bien quand on a une mauvaise perception du vieillissement. "Des études menées sur des aînés l'ont montré", explique Jean-Baptiste Dayez, chargé d'études à Énéo: "Ceux qui voient le vieillissement de manière négative sont aussi ceux qui, plusieurs années plus tard, ont tendance à être en moins bonne santé, à adopter moins de comportements préventifs (à quoi bon, puisque, selon eux, le vieillissement s'accompagne naturellement d'un déclin), à développer plus de problèmes cardio-vasculaires, à voir leur mémoire décliner davantage et à vivre moins longtemps (environ sept années de moins que ceux qui ont une vision positive du vieillissement)". Ainsi, veiller à sa vision de l'avancée en âge et lutter contre ses propres stéréotypes, c'est aussi s'assurer un vieillissement plus harmonieux, ajoute le chercheur.

Entre 50 et 65 ans, il y a comme un "no man's land", observe également le chercheur. On n'est plus considéré comme jeune, et pas encore considéré comme vieux. Pas de qualificatifs pour cette tranche d'âge qu'Énéo englobait dans sa recherche. C'est à partir de 60 ans qu'une personne peut être qualifiée d'"aîné", indiquent les répondants. Viennent ensuite les termes "senior", "retraité", "pensionné". Puis, avec la septantaine, les épithètes "ancien" et "personne âgée". Toujours d'après les moyennes, l'usage du mot "vieux" ou "vieille" ne semble approprié qu'à partir de 72 ans. Énéo peut se réjouir d'avoir choisi le terme "aînés" pour définir son mouvement: il brasse ainsi la plus large tranche d'âges.

Sage, actif et malade... comme tout le monde?

Explorer les stéréotypes – positifs ou négatifs – à l'égard des aînés faisait aussi partie des visées de l'enquête. Les répondants devaient, par exemple, se positionner par rapport à une série d'adjectifs qui pourraient qualifier les plus de 50 ans: "compréhensifs", "sages", "avares", "lents"...

L'âgisme et les maux de l'âge

Refuser un logement à un étudiant parce que les jeunes sont bruyants et fêtards; indiquer dans une offre d'emploi que l'on recherche des collaborateurs "jeunes et dynamiques", comme si des personnes plus âgées l'étaient moins par définition; refuser d'inscrire à un cours de danse africaine une dame de 60 ans sous prétexte qu'elle n'en aura pas les capacités physiques...: autant de discriminations sur la base de l'âge que cite à titre d'exemple le Centre pour l'égalité des chances (1).

Le terme d'âgisme qualifie ces formes de ségrégation et d'exclusion. Comme on parle aussi du sexisme et du racisme. L'âgisme désigne l'ensemble des discriminations liées à l'âge, y compris celles qui touchent les jeunes. Il intègre donc des phénomènes tels que l'adultisme (la valorisation de l'âge adulte au détriment des autres âges) ou l'éphébiophobie (la peur de la jeunesse). Mais, le plus souvent, l'âgisme se réfère aux aînés. C'est d'ailleurs en évoquant les préjugés et la mise à distance ou l'évitement vis-à-vis des seniors que la notion a été définie dans le courant des années 1970.



Les âges balisent notre organisation en société. Ils cadencent l'accession à certains droits et la fin de certains dispositifs. Le vote est accessible à partir de 18 ans, la majorité sexuelle, acquise à 16 ans. La retraite professionnelle a ses règles d'âge... En bref, les âges "ronds" – s'ils posent question au regard de leur arbitraire – participent de notre manière de voir la vie, de la structuration de notre société. Ils renforcent aussi l'imaginaire collectif, selon lequel "jeune, j'apprends; adulte, je travaille; vieux, je me repose", ou plus inquiétant "jeune, je suis à charge; adulte, je finance; vieux, je suis assisté"...

Si l'âge peut agir comme un facteur de protection, il peut aussi être un facteur d'exclusion. Souhaitable parfois, le critère de l'âge peut se montrer injuste d'autres fois. Vigilance, donc.

D'autant que l'âgisme peut se faire insidieux. "L'enfer est pavé de bonnes intentions", rappelle ainsi Jean-Baptiste Dayez, auteur de l'étude sur l'image des aînés à Énéo (lire ci-dessus). "Une part des conséquences de l'âgisme part d'intentions tout à fait louables". Un des exemples courants de cet "âgisme bienveillant" qu'il évoque est le "parler personne âgée". L'interlocuteur modifie sa façon de parler lorsqu'il s'adresse à une personne âgée: plus lentement, plus fort, avec des phrases raccourcies, des propos simplifiés... Ce qui peut être utile pour une frange des aînés se voit généralisé... abusivement.

// CD

(1) Lire le rapport annuel 2012 du Centre. Un focus y est consacré à la discrimination sur la base du critère de l'âge. Téléchargeable sur www.diversite.be (rubrique Publications). Infos: 0800 12 800

Partir avec la Mutualité chrétienne

Lorsque les associations partenaires de la Mutualité chrétienne se mobilisent pour concevoir des projets de vacances pour et avec les jeunes, les aînés, les familles, les personnes en situation de handicap..., cela donne une offre très diversifiée dont vous aurez un aperçu dans ces pages. Si pour vous, des vacances réussies sont synonymes de bien-être, d'activités, de rencontres et de découvertes, alors les offres qui vous sont présentées ici vous intéresseront sans doute.

Intersoc, le service vacances de la Mutualité chrétienne, est devenu au fil des ans une référence pour nos membres en matière de vacances familiales et conviviales. Il répond aux attentes tant des enfants que de leurs parents et grands-parents.

En partenariat avec Intersoc, **Énéo**, mouvement social des aînés, prend en considération les différentes générations de seniors. Les plus jeunes d'entre eux, toujours actifs, répondront présents aux propositions de séjours qui leur permettront de découvrir des horizons parfois lointains en toute sécurité avec un accompagnement de qualité. Mais les aînés parmi les aînés ne sont pas oubliés. Eux aussi, malgré un âge avancé, pourront s'évader tout en bénéficiant d'un encadrement rassurant et sécurisant.

Altéo, mouvement de personnes malades, valides et handicapées, cultive cette magie de l'entraide de personnes volontaires à l'égard d'autres, en situation de handicap ou atteintes de maladies, pour partager des vacances ensemble et vivre des expériences uniques

de rencontres et de découvertes. Combien de vacanciers n'expriment-ils leur chance d'avoir pu s'évader de leur quotidien et voyager grâce à cet accompagnement bénévole ?

Jeunesse & Santé est à l'initiative de nombreuses plaines de vacances et de séjours variés pour enfants et adolescents en Belgique et à l'étranger. Jeunesse & Santé, c'est aussi une école de vie, un projet éducatif tourné vers les autres, le respect, la promotion de la santé, le sens des responsabilités. Parmi les jeunes qui participent à un séjour ou une plaine, nombreux sont ceux qui auront envie, à leur tour, de devenir animateurs. Ils suivront alors une formation pour encadrer d'autres enfants avec toute la compétence requise.

Les vacances, cela coûte... Mais la Mutualité chrétienne est soucieuse d'offrir des séjours pour toutes les bourses et propose de nombreuses réductions à ses membres. Ainsi, les personnes bénéficiaires de l'intervention majorée en soins de santé paieront moins pour les séjours organisés par Jeunesse & Santé. D'autres réductions significatives exist

Des vacances créatives et porteuses de sens



ent également pour les membres MC qui partent avec Énéo ou Altéo.

Prenez le temps d'examiner les diverses offres que nos partenaires ont développ

ées. Et peut-être parmi vous, certains souhaiteraient devenir des animateurs volontaires au service des jeunes, d'autres des accompagnants de séjours avec les personnes malades et handicapées

ou encore des organisateurs potentiels de séjours pour les aînés...

// CHRISTIAN JAVAU, DIRECTEUR SOCIO-ÉDUCATIF

Pour les familles

Intersoc, l'amour de vos vacances

Partir en vacances avec les enfants, voyager tranquillement à deux, vivre le dépaysement en groupe : quelle que soit votre situation, Intersoc vous propose encore et toujours des vacances d'été inoubliables.

Les plages du Sud de la France et les paysages montagneux de la Suisse font partie des valeurs sûres. Mais d'autres destinations vous attendent pour des séjours de découverte dont l'organisation est particulièrement soi-

gnée: Autriche (Vienne – Salzbourg), Bulgarie, Turquie (circuit Cappadoce – Istanbul et mer Egée)...

Voyage en avion, en car ou en voiture. Séjour à l'hôtel ou en bungalow. Formule en demi-pension, pension complète, All-In ou en location. Farniente, activités sportives, animations pour petits et grands, excursions... : avec Intersoc, concevez vos vacances à la carte, selon vos goûts.



Pour les plus de 50 ans

Des vacances riches en découvertes...

Énéo a toujours proposé aux aînés des séjours en groupe accompagnés de volontaires avec un encadrement adapté et dans un environnement sécurisant. Dorénavant, le mouvement social des aînés s'appuiera sur la compétence et l'expérience d'Intersoc pour apporter une dimension davantage professionnelle dans l'organisation des séjours.

Grâce à Intersoc, Énéo peut ainsi profiter du cadre juridique et administratif d'une agence de voyages et offrir des garanties de qualité à ses membres. Il peut aussi compter sur l'esprit mutualiste qu'Intersoc développe dans le sillage de la Mutualité chrétienne.

Les séjours de vacances proposés en collaboration avec Intersoc conserveront la dimension associative et les valeurs de respect, d'ouverture, de solidarité, de citoyenneté active... qui sont la marque d'Énéo. Les volontaires y garderont un rôle essentiel dans l'élaboration et l'accompagnement des séjours. Il y a là une "plus-value associative" que le mouvement souhaite préserver.

Un grand choix de séjours
Décider de voyager avec Énéo et Intersoc, c'est partir à la découverte de

nouveaux horizons, proches ou lointains. C'est s'enrichir au contact d'autres cultures et modes de vie, pratiquer des activités culturelles, sportives et de détente... C'est aussi vivre la convivialité au travers des rencontres et se créer de nouvelles relations amicales. En bref, de bons moments de ressourcement et de bien-être...

Trois atouts
• **La proximité** : Les séjours ouverts à tous les membres sont organisés par les régionales d'Énéo, soucieuses de répondre aux attentes de leur public.
• **L'accessibilité** : La mobilité et l'accessibilité interviennent dans le choix des destinations, des modes de transport, des infrastructures... L'accessibilité financière est également un critère de choix. Les membres mutualistes chrétiens bénéficient d'une réduction et des régionales proposent également des prix préférentiels pour certaines catégories de personnes.
• **La qualité et la sécurité** : Une information complète et rigoureuse sur le voyage, un accueil convivial, des services soignés, des infrastructures appropriées, des accompagnateurs for-



més et sympathiques, des excursions et visites enrichissantes, un supplément d'âme... c'est tout cela et bien

d'autres choses qu'offrent les séjours d'Énéo et Intersoc...

Pour en savoir plus
Adressez-vous aux régionales Énéo. La brochure "Énéo Vacances" y est disponible gratuitement. Elle se trouve également en ligne sur www.eneo.be/vacances.



- Brabant Wallon : 067/89.36.90
- Bruxelles : 02/501.58.10 (ou 13)
- Hainaut Oriental : 071/54.84.08
- Hainaut Picardie : 056/39.15.46
- Liège : 04/221.74.90
- Luxembourg : 063/21.17.23
- Province de Namur : 081/24.48.97
- Verviers : 087/30.51.28

eneovacances.brabantwallon@mc.be
eneovacances.bruxelles@mc.be
horizonsmutu.mcho@mc.be
eneovacances.mchp@mc.be
eneovacances.liege@mc.be
eneovacances.luxembourg@mc.be
eneovacances.namur@mc.be
eneovacances.verviers@mc.be

Énéo, mouvement social des aînés, est une asbl partenaire de la Mutualité chrétienne. Elle compte 40.000 affiliés en Wallonie et à Bruxelles. Reconnu comme mouvement d'éducation permanente, Énéo encourage la participation et l'engagement de plus de 50 ans dans la société.

Pour les enfants et les jeunes de 3 à 21 ans

Le plaisir de bouger ensemble

Découvertes, émotions et animations, tous en vacances avec Jeunesse & Santé.

Souvent attendues avec impatience, les vacances scolaires sont des moments privilégiés pour les enfants. Instants d'émotions et de plaisir, ces périodes sont des opportunités de sortir du quotidien ou encore de se retrouver davantage en famille. C'est aussi le moment de faire des expériences, des rencontres, de développer de nouveaux talents, de gagner en autonomie... de grandir tout simplement. Les vacances de Jeunesse & Santé, c'est tout cela et bien plus encore

• **Des vacances pour tous les enfants**
• **Dès 3 ans, les plaines** : avec cette formule de proximité, l'enfant rentre à la maison chaque soir (certaines accessibles dès 3 ans).

• **De 7 à 13 ans, des séjours résidentiels** : en plus des plaines, nous proposons des séjours résidentiels en Belgique et aux Pays-Bas avec une variété de thèmes.

• **Dès 14 ans, des séjours à l'étranger** : une offre de séjours à l'étranger spécifiques pour cette tranche d'âge, avec une intervention financière importante de la MC.

• **De 15 à 18 ans, partir à l'aventure** : la possibilité de partir au-delà de nos frontières, avec des programmes d'activités bien fournis et variés.



• **Enfants et jeunes handicapés de 7 à 21 ans, des séjours Anijhan** (Animation de jeunes handicapés) : chaque séjour possède son projet et ses caractéristiques propres, tant au niveau de l'âge que du type de handicap que l'équipe d'animation peut prendre en charge (voir "C'est quoi Anijhan").

• **Des animateurs formés pour un encadrement de qualité**
L'encadrement et l'animation sont assurés par de jeunes animateurs béné-

voles formés. La formation JS d'animateurs s'étale sur deux années et délivre un brevet reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles. La formation du coordinateur de centre de vacances est également reconnue et exige deux années supplémentaires. Des formations complémentaires viennent encore enrichir la palette des talents : animation d'enfants handicapés, magie, jeux coopératifs, nature, psychomotricité... Plus d'informations dans la rubrique formations du site www.jeunesseetsante.be

• **Animer en santé**
Comme son nom l'indique, Jeunesse & Santé développe une attention particulière à la santé. Les équipes d'animation ont une approche soucieuse du bien-être global de l'enfant, basée sur le respect, l'écoute de ses besoins, le soutien à son autonomie, la valorisation de ses talents, le rapport aux autres et l'apprentissage de la vie en groupe, la construction de projets participatifs.

• **Profitez de tarifs réduits avec la MC**
La Mutualité chrétienne intervient largement dans le prix des séjours grâce à votre cotisation à l'assurance com-

Pour en savoir plus

Vous désirez connaître les lieux et dates des séjours ou des plaines proposés par votre régionale ? Vous souhaitez inscrire votre enfant ? Vous désirez des informations complémentaires ? Consultez régulièrement les pages régionales d'En Marche (dernières pages) ou téléphonez à votre régionale Jeunesse & Santé.

- Brabant Wallon : 067/89.36.45
- Bruxelles : 02/501.58.20
- Eupen : 087/59.61.27
- Hainaut Oriental : 071/54.84.02
- Mons (Hainaut Picardie) : 065/40.26.54
- Mouscron-Comines (Hainaut Picardie) : 056/39.15.23
- Tournai (Hainaut Picardie) : 069/25.62.67
- Liège : 04/221.74.90
- Province du Luxembourg : 063/21.17.21
- Province de Namur (Dinant, Namur, Walcourt) : 081/24.48.97
- Verviers : 087/30.51.28

Pour les personnes malades, handicapées et leurs familles

Des vacances pour tous !

En Belgique ou à l'étranger, en famille ou pour un pèlerinage, pour un stage sportif ou un séjour formation : plus de 60 séjours et 40 destinations vous sont proposées par Altéo cette année.

Que l'on soit vacancier avec un handicap physique, mental ou sensoriel, atteint de maladie, membre de la famille ou volontaire accompagnant... chacun y trouvera sa place. En toute sécurité.

Découverte et sécurité pour les vacanciers

Se balader en groupe dans les rues de Londres ? Séjourner dans la belle région de Spa ou faire du vélo (adapté) et des activités bien-être à Nieupoort dans des complexes entièrement accessibles ? Découvrir l'Inde ou faire le pèlerinage de Lourdes à son rythme, sans se presser ? Des 65 séjours proposés en 2014, pas de doute : au moins

un s'adaptera à vos besoins et à vos envies.

Tous les séjours d'Altéo sont encadrés par des volontaires formés à l'accompagnement de personnes dont l'état de santé demande de l'assistance. Les soins et le suivi médical sont assurés durant le séjour et les vacanciers peuvent compter sur le savoir-faire des volontaires et sur la qualité de leur service.

Echanges et rencontres pour les volontaires

Etre volontaire pour les séjours Altéo est une belle façon de se rendre utile tout en éprouvant beaucoup de satisfaction et de plaisir. Il suffit d'avoir plus de 18 ans. Aucune compétence particulière n'est requise. Une formation en manutention, en approche du handicap et en connaissance du Mouvement est toutefois proposée aux nouveaux volontaires.



Altéo, mouvement social de personnes malades, valides et handicapées, est une asbl fondée en 1961 à l'initiative de la Mutualité chrétienne afin d'offrir aux personnes malades et handicapées les moyens de prendre elles-mêmes leur destinée en main.



Concrètement, l'accompagnateur aide la personne dans les gestes de la vie quotidienne. En cela, il bénéficie de l'appui des accompagnateurs expérimentés et des personnes en situation de handicap elles-mêmes, les premiers concernés étant les meilleurs conseillers. Les séjours sont aussi l'occasion d'échanger et de participer aux activités avec les vacanciers.

Convivialité pour tous !
La rencontre entre vacanciers et volontaires marque l'originalité des séjours Altéo. Elle est le gage de vacances réussies. Car ensemble, rires, rencontres, chaleur, amusement, découvertes et bon air seront au rendez-vous.

Pour en savoir plus

Adressez-vous à Altéo au 02/246.42.26. La brochure "Vacances, séjours sportifs et pèlerinages" est disponible gratuitement en envoyant un mail à altéo@mc.be, par courrier à Altéo asbl - Chaussée de Haecht, 579 BP 40 - 1031 Bruxelles ou par fax au 02/243.20.59. La brochure est également téléchargeable sur www.alteoasbl.be

C'est quoi Anijhan @ J&S ?

Il s'agit de l'Animation de Jeunes HANDicapés. J&S a développé une offre de séjours spécifiques adaptés, en plus des nombreuses possibilités d'intégration dans les plaines et séjours traditionnels. Les équipes d'animateurs qui accompagnent ces séjours sont formés à ce type d'encadrement et d'animation.

Ces séjours sont repris dans la brochure "Vacances Anijhan" disponible gratuitement au 02/246.49.81, via le mail (j&s@mc.be) ou auprès de votre régionale.



plémentaire. Jeunesse & Santé est dès lors en mesure de proposer aux membres de la MC des prix nettement inférieurs au coût réel des séjours pour les enfants de 7 à 14 ans (jusqu'à 21 ans pour les jeunes handicapés).

Ce prix préférentiel est encore réduit pour les enfants des membres bénéficiaires de l'intervention majorée ou chômeurs complets indemnisés depuis plus de 6 mois (isolés ou chefs de famille).

>> Envie d'en savoir plus? 02/246.49.81 ou j&s@mc.be



>> Jeunesse & Santé est une organisation de jeunesse reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, partenaire de la MC. Elle organise des séjours de vacances et des plaines de jeux agréées par l'ONE. Près de 4.000 animateurs volontaires se bougent pour offrir des animations de qualité à plus de 12.500 enfants.



Pour en savoir plus
Le catalogue été 2014 d'Intersoc est disponible gratuitement au 070/23.38.98. Surfez aussi sur www.intersoc.be



Recherche

Les *superbugs* font de la résistance

Staphylocoque doré, *E. coli*, *Enterococcus faecium*... Une récente terminologie regroupe ces termes scientifiques : les *superbugs*. Un mot qui évoque l'importance des ravages que causent les souches résistantes de ces bactéries. Si leur origine est identifiée, il semble que rien ne les arrête.

Aux États-Unis, par exemple, le *Staphylococcus aureus* (staphylocoque doré) résistant à la méticilline (MRSA) tue, à lui seul, 18.000 personnes chaque année. C'est plus de victimes que peut occasionner le virus du sida dans ce même pays. En Europe, on estime à 25.000 le nombre de personnes qui trépassent chaque année suite à une infection par ce type de bactéries indomptables.

La situation causée par les souches multirésistantes de ces bactéries est à ce point préoccupante qu'en Grande-Bretagne, Sally Davis, principale conseillère du gouvernement en matière de santé, estimait, en mars 2013, que des opérations bénignes pourraient s'avérer mortelles d'ici 20 ans si les patients ne pouvaient plus combattre ces types d'infections. En conséquence, elle a estimé qu'un tel danger devait être ajouté à la liste des principales menaces contre le pays, au même titre que le terrorisme et le réchauffement climatique.

Trop d'antibiotiques tuent l'antibiotique

La plupart des "mauvaises bactéries" développent des systèmes de défense lorsqu'elles sont stimulées par les at-



Les bactériophages T4 à l'attaque des bactéries *E. coli*.

© IMAGE GLOBE/SCIENCE

taques des antibiotiques. En réalité, au plus les antibiotiques sont utilisés au plus les bactéries résistantes se propagent. Lors d'un traitement, les antibiotiques sont utiles pour tuer les bactéries qui leur sont sensibles mais, retour de bâton, celles qui résistent ont le champ libre pour se multiplier. Paradoxe : plus on utilise les antibiotiques plus on encourage la prolifération de bactéries résistantes.

Le terrain est de plus en plus favorable aux *superbugs*. Entre autres parce que les antibiotiques sont partout, jusque dans notre alimentation. Il suffit de se pencher sur son assiette pour en trouver. Sans le savoir, les amateurs de viande et de poisson ingèrent les antibiotiques destinés aux animaux d'élevages. Des médicaments qui sont assimilés à leur régime alimentaire pour rendre plus supportable la proximité à laquelle ils sont soumis, parqués dans des batteries. L'homme, par ses choix alimentaires, développe son "antibiorésistance".

La plupart des "mauvaises bactéries" développent des systèmes de défense lorsqu'elles sont stimulées par les attaques des antibiotiques.

Paradoxalement, c'est aussi et surtout à l'hôpital, espace de soins, que se développent des bactéries pathogènes particulièrement résistantes. Dans cet environnement, l'utilisation massive d'antibiotiques stimule la faculté d'adaptation des mauvaises bactéries. Les infections nosocomiales, contractées à l'occasion d'une hospitalisation, sont fréquentes. Le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) estime à 2.600 le nombre de patients qui décèdent prématurément chaque année durant leur séjour hospitalier des suites de ce type d'infection. Au vu de ce chiffre, les *superbugs* deviennent un enjeu réel de santé publique.

Le serpent se mord la queue

Il est devenu prioritaire de lutter contre les bactéries multirésistantes à l'aide de nouveaux antibiotiques. Toutefois, les incitations publiques à une utilisation raisonnée de ces produits découragent les laboratoires pharmaceutiques à investir dans cette voie. De plus, il est convenu que les bactéries trouveront toujours de nouvelles facultés d'adaptation. Des recherches tentent de trouver la parade.

// MATTHIEU CORNÉLIS

La phagothérapie au service des grands brûlés

Combattre une infection en s'aidant de son prédateur naturel. Voilà, en substance, en quoi consiste la phagothérapie. En étudiant ces "bactériophages", l'Hôpital militaire Reine Astrid (HMRA) cherche à compléter son arsenal pour contrer les infections résistantes aux antibiotiques. Infections qui ne font pas de vieux os, selon les chercheurs de l'institution, qui observent l'efficacité des phages in vitro. Mais il reste du chemin à parcourir...

"Infections nosocomiales". Le terme fait trembler jusque dans les couloirs de l'Hôpital militaire Reine Astrid. Pourquoi ? Parce que l'institution est confrontée à des infections à germes extrêmement résistants chez les militaires de retour de mission. Également parce que l'institution est spécialisée dans l'aide apportée aux grands brûlés.

Ces personnes sont, plus que d'autres, exposées à ces infections car leur peau, fortement abîmée, ne peut plus assumer leur rôle de protection. Des germes peuvent dès lors très facilement pénétrer l'organisme qui, à ce moment, est en dépression sur le plan immunitaire. Ne pouvant pas lutter, un choc septique peut lui être fatal.

Face au fléau des *superbugs*, les chercheurs de La Défense n'ont pas rendu les armes. Depuis une dizaine d'années, ils étudient cet ennemi et déploient des troupes d'un genre peu commun : les bactériophages (ou phages). En deux mots, il s'agit des virus naturels des bactéries. Ils se trouvent partout où l'on trouve des bactéries : dans la mer, les rivières, le sol, la nourriture, les plantes, les animaux, l'homme... Ils font réellement partie de l'écosystème. "Nous vivons dans une mer de phages", disent les scientifiques.

Le principe

Concrètement, à Bruxelles, on se limite à des applications topiques (sur la peau, la blessure...). Une fois déposés, les virus naturels vont cibler la bactérie pour y injecter leur maté-

riel génétique. De cette manière, ils prennent le contrôle de la bactérie qui se met à produire des phages à son tour. En se démultipliant, ils finissent par désintégrer leur cible. Une fois leur mission accomplie, les phages disparaissent complètement du corps du patient, n'ayant plus sous la main les bactéries nécessaires à leur reproduction.

Une histoire : 18 mois après un accident de voiture et de nombreuses fractures, un jeune homme ne pouvait se déplacer qu'en chaise roulante à cause d'une infection chronique du bassin. Il présentait des fistules (galeries creusées par l'infection) de la taille d'une pièce d'un euro. Parmi les bactéries responsables de cette infection : du *pseudomonas aeruginosae* et du staphylocoque doré. "Nous avons pris ce patient en traitement pendant quelques semaines, dit le Docteur Jennes. Les orthopédistes ont enlevé l'os infecté. L'anesthésiste-réanimateur a prescrit des antibiotiques sur base des résultats de sensibilité des bactéries isolées au niveau des fistules et de l'os. Nous avons aussi irrigué, rincé la plaie chirurgicale avec le cocktail de bactériophages de notre laboratoire. Ce cocktail comprenait des bactériophages contre deux bactéries présentes dans la plaie." Quelques semaines plus tard, le D^r Jennes apprenait la disparition de l'infection et la guérison du patient. L'effet des phages ? "Cette thérapie est une arme supplémentaire à l'arsenal thérapeutique des médecins. Il insiste : elle n'est pas la panacée, tout comme les antibiotiques ou la chirurgie seule ne le sont pas".

"Les avantages de la phagothérapie sont nombreux, annonce Jean-Paul Pirnay, directeur du laboratoire des technologies cellulaires et moléculaires de l'HMRA. Alors que les antibiotiques traitent à large spectre une infection, les phages ne ciblent que leur bactérie, préservant ainsi les bonnes bactéries de l'organisme. De plus, le développement de nouveaux antibiotiques est chronophage et coûteux tandis que celui de nouvelles préparations de phages est rapide et peu coûteux. Cette méthode thérapeutique serait un outil supplémentaire contre les infections bactériennes, à utiliser en synergie avec d'autres traitements antibactériens comme l'antibiothérapie et les solutions antiseptiques". "Serait" ... dit-il car, à cette heure, la phagothérapie n'est pas encore une technique avérée. Elle n'en est qu'à ses débuts en termes de recherche, sa validation scientifique n'est pas encore acquise et elle est loin d'être aussi efficace que des antibiotiques s'ils sont utilisés rationnellement.

Une pratique limitée

L'équipe de l'Hôpital militaire Reine Astrid ne peut dès lors faire usage de la phagothérapie que dans deux cas de figure. Le premier, c'est dans le cadre des études cliniques comme le programme de recherche "Phagoburn" soutenu par l'Europe, coordonné par le Ministère de la Défense français et porté par 6 centres de brûlés internationaux ainsi que des PME pharmaceutiques. L'objectif de cette étude est d'évaluer la phagothérapie pour traiter les infections cutanées provoquées par deux bactéries spécifiques chez les patients brûlés.

La phagothérapie n'est pas encore une technique avérée. Elle n'en est qu'à ses débuts en termes de recherche, sa validation scientifique n'est pas encore acquise.

Deuxième opportunité : la déclaration d'Hel-sinki, document officiel de l'Association médicale mondiale. Les médecins peuvent faire appel à son article 37 qui, en résumé, autorise le soignant à recourir à une intervention non avérée (la phagothérapie) si toutes les interventions médicales ont échoué, si le patient a donné son consentement éclairé et si, selon son appréciation professionnelle, la méthode offre une chance de sauver la vie, rétablir la santé ou alléger les souffrances du patient.

Hors de ces deux cadres, la pratique de la phagothérapie n'est pas autorisée par l'Union européenne. "Des contacts ont été pris avec des responsables européens mais ceux-ci imposent de suivre le parcours pharmaco-économique classique", indique Gilbert Vereken. Et le docteur en biologie de regretter le coût et le temps nécessaire à ce type de procédures.

Pourtant, un peu plus à l'Est...

À la fin des années 1910, lorsque Félix d'Hérelle découvrit l'action des phages, un Géorgien, George Eliava, importa la phagothérapie en Géorgie et lui consacra un institut à Tbilisi. Les préparations phagiques issues de l'Institut Eliava furent commercialisées en France et aux États-Unis jusqu'à la seconde guerre mondiale. Après le conflit, les scientifiques soviétiques, étant coupés des progrès occidentaux en matière de production d'antibiotiques par le rideau de fer, ont entre-tenu leurs travaux sur cette méthode thérapeutique. Une méthode d'ailleurs toujours mise à profit dans les hôpitaux des états composant l'ex-URSS.

// MaC

UN INSTANT EN ÉQUILIBRE

Dernier chapitre



États d'âme négatifs



© Leo Dherte



Accepter le bonheur

© Antoine Delcroix



Positiver? Le véritable équilibre intérieur

© Lucie Dufour



Lâcher prise

© Jany Kasmi

L'intitulé de cette rubrique évoque parfaitement l'ambition de la rédaction d'*En Marche* : proposer à ses lecteurs de faire un pas de côté, prendre un peu de recul, décélérer, s'extraire du rythme quotidien pour investir un moment juste pour soi, et prendre soin de sa santé.

Une vingtaine de textes de Christophe André, psychiatre et auteur, ont été illustrés par des étudiants en photographie de l'École supérieure de l'image "Le 75". Bonheur, sérénité, consommation... Autant de thèmes qui questionnent et qui méritent qu'on s'y attarde pour mieux avancer. Du moins, pour identifier la route qui correspond à chacun. Et la "savourer".

La rubrique "Un instant en équilibre" touche à sa fin. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faut perdre pied ! Envie de relire les textes ? De revoir les images ? Rendez-vous sur www.enmarche.be, rubrique "Culture" et cliquez sur "Un instant en équilibre".

Cinéma

Esclave malgré lui

L'abattage des arbres, la coupe de la canne à sucre, la récolte du coton..., les mains de Solomon Northup ne connaissent rien de tout cela. Il y a peu, elles bordaient les enfants, gambadaient sur les cordes d'un violon, saluaient la bonne société new-yorkaise ou encore, attendrissaient une femme.



Aujourd'hui, ses doigts ne lui appartiennent plus. Ils travaillent, suent, souffrent pour Maître Epps, planteur de coton, opiniâtre croyant et crapule en même temps.

Les malheurs de Solomon, homme noir "instruit", new-yorkais, père de famille et musicien, commencent en 1841 lorsqu'il part en tournée en compagnie de deux hommes d'apparence honnête. Du jour au lendemain, au sortir d'une beuverie, ses compagnons roublards le vendent, telle une marchandise, à un réseau clandestin de négriers. Le genre de bande qui kidnappe en bonne et due forme des hommes, des femmes et des enfants pour en tirer profit dans les états esclavagistes du Sud des États-Unis.

Des premiers contacts avec d'autres compagnons de galère Solomon apprendra que, pour rester en vie, il lui faut étouffer son savoir, taire son instruction, oublier qu'il est né libre. Il est désormais la propriété de Maître Epps, comme tous les noirs de la plantation. Si l'un d'eux manque de docilité, le fouet, le viol font leur œuvre et convainquent du caractère irréversible de la situation.

Solomon fait profil bas. Il se soumet aux règles du jeu. Lui qui refusait d'être assimilé à la destinée des esclaves, lui qui voyait le droit et la justice comme des recours pour sortir de

l'impasse, va petit à petit accepter les souffrances des soumis, son chant ne dit pas autre chose, en prenant part au gospel dédié à un camarade tombé à l'ouvrage. Un corps noir et usé dans la blancheur du coton.

Douze années d'esclavage amèneront l'homme à se questionner sur les rapports de domination, sur la violence du système esclavagiste et sur la foi, vécue différemment que l'on soit dominant ou dominé. "Un jour ou l'autre tu devras répondre de ce péché", crie Solomon à Maître Epps lorsque celui-ci fait claquer le fouet sur le dos de la jeune Patsey, faisant gicler la chair sous un soleil brûlant. "Ce n'est pas un péché!", rétorque Epps, Un homme fait ce qu'il veut avec sa propriété." Et le bourreau de continuer son œuvre de destruction, textes d'évangile à l'appui.

Plan large sur une infamie
"J'ai réalisé 12 Years a Slave pour donner à voir une époque et un phénomène qui n'avaient jamais été montrés dans sa réalité", dit Steve McQueen. Le réalisateur n'identifie qu'une vingtaine de films tournés sur l'esclavage et les trouve fort peu satisfaisants. "Quand vous regardez les films sur ce thème, vous vous rendez compte qu'ils ne traitent jamais de la vie quotidienne des esclaves, de l'horreur que ça pouvait être. Pour rester fidèle à la réalité, je devais être alerte, concentré et n'avoir qu'un but : la vérité."(1)

Steve McQueen offre des images réalistes de cette infamie. Elles tordent le ventre. Mais il évoque aussi l'esclavage mental auquel sont soumises ses victimes. Avec cette scène, par exemple, où Solomon, aux yeux de tous, pend au bout d'une corde et s'en tire de justesse en se tenant sur la pointe des pieds. Une scène longue et dure qui évoque la souffrance psychologique subie par les esclaves qui s'interdisent de l'aider par crainte de recevoir une punition similaire.

Après *Hunger* (faim, 2008) et *Shame* (honte, 2011), le réalisateur, d'abord formé aux arts plastiques, prouve avec *12 Years a Slave* qu'il est à la hauteur du cinéma engagé qu'il entend défendre. Pour mettre en images le récit autobiographique de Solomon Northup (qui a vraiment existé), il ajuste parfaitement la force du propos aux choix esthétiques. Un film qui engouffre véritablement le spectateur et ne le laisse pas intact. Un film qui rend groggy une salle de cinéma entière, empathique lorsqu'une spectatrice éclate en sanglots. C'est rare.

// MATTHIEU CORNÉLIS

>> 12 Years a Slave • de Steve McQueen • avec Chiwetel Ejiofor, Michael Fassbender, Benedict Cumberbatch, Brad Pitt... • 2014

(1) Interview de Gaël Golhen dans Première. A lire sur www.premiere.fr

Lecture

Un slameur patient

Le public retrouve Grand Corps Malade sans surprise à l'affiche d'une salle de concert, voire à l'animation d'un atelier de slam - cette forme de poésie déclamée sur un fond musical qui fait le succès du chanteur "à la béquille". Il est plus étonnant de l'apercevoir au détour d'un rayon de librairie, sur la jaquette d'un livre, dans le rayon "santé". Et pourtant...

Le slameur est l'auteur d'un livre intitulé *Patients*. Un texte en prose, où "toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existé n'est en aucune façon le fruit du hasard". Car la réalité fonde le récit. On y découvre un morceau de la vie du chanteur dans un centre de rééducation en région parisienne. On y rencontre les autres habitants des lieux : patients et soignants, à mesure que Grand Corps Malade conte son histoire. Propos tragiques ? Certes, le centre rassemble nombre de douleurs : celles de paraplégiques, de traumatisés crâniens, de grands-brulés, de tétraplégiques dont le slameur qui, à vingt ans, plonge dans une piscine trop peu profonde et se retrouve paralysé. On imagine les souffrances, les désolations réunies dans ce lieu... Il n'empêche : le lecteur ne manquera pas d'ébaucher des sourires au fil des pages truffées d'humour.

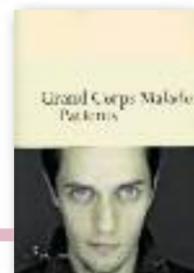
De l'autodérision Grand Corps Malade n'en manque pas. Quand il se

décrit tel Michel Blanc dans *Les bronzés font du ski*, bloqué sur un télésiège alors que la nuit tombe; il est cloué à son fauteuil électrique, en panne au milieu de sa chambre, incapable de rejoindre la cantine, à l'heure du repas qu'il loupera. Le slameur livre ses observations en toute simplicité. Pas de grandes envolées poétiques, ni de pathos. Plutôt un quotidien raconté avec sensibilité, malice parfois... On suit sa lutte pendant une année pour progresser de désillusions en petites améliorations. "Zapper, c'est un grand pas vers l'autonomie", écrit-il entre autres. Son ergothérapeute a en effet bricolé pour lui un système qui actionne la télécommande. On le perçoit dans tout le récit, les soignants et les patients s'approprient. Ils sont contraints à une intimité forte, alors que les gestes les plus banals nécessitent de l'aide et que l'avenir ne s'écrit pas nécessairement avec le mot "autonomie". Tous ne quitteront

pas le centre debout, ni même assis dans un fauteuil roulant.

La langue de Grand Corps Malade est claire, sans détours mais jamais crue. *Patients* ne peut qu'entraîner un changement de regard ; il se veut comme "une claque aux idées reçues", à la pitié, à la gêne que le handicap inspire trop souvent.

//CD



>> Patients • Grand Corps Malade • éd. Don Quichotte • 2012 • 164 p. • 15 EUR.

COMMENT INSÉRER UNE PETITE ANNONCE ?

Les petites annonces sont réservées aux membres de la Mutualité chrétienne. Chaque famille bénéficie, par année civile, d'une première annonce au prix préférentiel de 5 euros. Toutes les autres parutions se font au tarif de 12,50 euros par annonce.

- Rédigez votre annonce en lettres capitales sur papier simple.
- Effectuez votre virement sur le compte Code IBAN : BE77 0000 0790 0042 Code BIC ou SWIFT : BPOT BE BI. au nom des Editions Mutualistes en précisant le nombre de parutions souhaitées.
- Envoyez votre annonce en joignant votre vignette jaune ainsi qu'une copie de la preuve de votre paiement au "Service des petites annonces", En Marche, chée. de Haecht 579 BP40

- 1031 Bruxelles ou fax : 02/246.46.30 ou enmarche@mc.be - tél: 02/246.46.27.

Dates ultimes de rentrée des annonces : le vendredi 21/02 pour l'édition du 6/03 ; le vendredi 7/03 pour l'édition du 20/03.

Attention ! Vos petites annonces ne seront publiées que si nous recevons en même temps le texte de l'annonce, la vignette jaune et une copie de la preuve de paiement. Les petites annonces paraissent sous la seule responsabilité de leurs annonceurs.

Auto

Av: moto Honda VT7505, année 2012, 1900km, comme neuve, avec sacoches cuir et petit pare brise origine + remorque moto neuve. 04-361.20.24. (A49658)

Porsche Carrera 4S type 996, gris mét., 2007, full opt., échap. sport, sièg. élect./chiff., toit ouv., GPS alarme, rcd, int.cuir rouge/alu, compt. blancs xénon, ét neuf, 35.000E. 0474-866772. (A49741)

Divers

Av: scooter médical, prix neuf: 4.500E, vendu: 1.250E. 087-46.03.02. (D49752)

Artisan, bûcheron-grimpeur, élague ou démonte les arbres, broyage des branches, enregistré et assuré, déplacement gratuit en Belgique. www.elagage.be - 0477-39.55.40. (D49715)

Cse. décès, à loue électronique portable Amigo + vidéo agrandisseur LVI magnillink Mira, idéal pour malvoyants, voir caract. tech./Internet, prix à conv. 0498-65.47.55. (D49743)

Cherche correspondant pour échange timbre poste, France, Luxembourg et Espagne. 068-33.52.44. (D49736)

Garnisseur en fauteuils, travail à l'ancienne, tissu, canage, rempaillage, Maison Didot à Mozet. 081-40.04.80. (D49726)

Av: cadre de marche extérieur neuf, pas servi: 190E, fauteuil releveur électr. neuf, peu servi: 800E, surélèveur wc à fixer: 100E. 0475-26.74.37. (D49680)

Av: en bloc: 26 bandes dessinées, Tintins (dont certains anc.), Bécassines (anc.), Walt Disney (anc.) etc., prix en bloc, 300E. 02-608.38.90. (D49765)

Av: tv loupe, marque Twinkle avec plateau + écran 43cm, 500E. 0495-77.83.45. (D49659)

Sommier à lattes, motorisé, 1m20, sur pieds + matelas (16cm) Roi du matelas, tr. bon état, moteur sous garantie. 400E. 0474-64.21.50 ou 02-366.36.17. (D49724)

Musée recherche uniformes et objets divers des guerres de 14-18 & 39-45, aidez-nous à transmettre la mémoire. 0475-97.31.34. (D49654)

Emploi

Immersion en famille avec jeunes néerlandophones de 10 à 18a. durant ts. congés scolaires, réciprocité, organisation de la Ligue des Familles. 067-21.33.57 (Me. Ch. Bertrand). (E49713)

Dame de compagnie, expér., s'occupe de pers. âgées, les après-midi et début de soirée à Namur et envir. proches. 0485-53.27.71 de 13h à 15h et de 19h30 à 21h30. (E49674)

Immobilier

La Panne, vend studio meublé carrelé, 1986, prox. mer, liv., cuis.ég., sdb., ch., terr., cave, 108.000E. 081-74.48.45. (I49696)

Location

Gembloix, appt. de stand, 113m2 + gar., cave, prox. gare et comm., 2 balc., cuis.ég., 2ch., hall, wc, buand., sdb, asc., vidéoph. + cam., prises télédist., libre mars, 785E+chges. 010-65.10.47. (L49703)

Villégiature (Belgique)

St Idesbald, appart. remis compl. à neuf, 70m2, 7p., 20m digue, tr. lum., 3e ét., 2ch., tt.cf., sup.ég., b-sais: 365E/s., carn: 405E/s., mai-juin: 385E/s., prix dégr/durée, pkg. 0489-59.00.07. (V49661)

Middelkerke, spac. lux. studio, 4p., digue, sup. vue mer/dunes, tt conf., cuis. sup. ég., 6e ét., asc., tv., libre ttes. pér. 02-354.27.06 - 0477-32.77.09. (V49729)

Ard. prox. La Roche, chambres d'hôtes et gîtes 2-10-20p., endr. calme. 084-34.44.31 - www.gitesdavid.be (V49357)

La Panne, appart. avec garage, face à la mer, centre de la digue, 2ch., tt. conf., très lumineux, près comm., tte. l'année du samedi au samedi apd.: 360E/sem. 010-88.04.24 ou 0477-74.28.62. (V49420)

La Panne centre, appt vue mer avec terr. et gar., 2ch., 2 sall. d'eau, hyp. équip., l-v, tr. lum., vélos, du vend. au vend., pas d'anim. 0494-81.21.47 ou 067-33.10.14. (V49433)

La Panne, tr. bx. appt. s/digue, face mer, rez ou 3e. ét., 3ch., 6p.max., tr. prop., pas d'anim., situat. cent., poss. gar., sem. qz. mois. 056-48.80.14 - 0497-52.77.48 - fb340447@skynet.be (V49757)

Coxyde digue, côté soleil, appart. de coin, agréable, lumineux, sup. vue mer, 6e ét., spac., 6-8p., conf., 2 sdb., sem., qz., mois. 082-22.36.00 - 0476-64.37.65. (V49755)

Ardennes/Semois, séjour à petit prix, ch. d'hôtes 80 EUR, 2p., 2 nuits, avec déj. ou loue gîte 2 à 8p. 061-41.40.17 - attergalaura@gmail.com - 0472-54.90.36. (V49566)

Coxyde, appt 5 p., 2ch., sdb., wc, cuis. liv., hall, 30m digue, côté soleil, tt. conf., tv, dvd. 04-370.15.63 - 0473-69.94.34. (V49749)

St-Idesbald/digue de mer, appart. en parf. état, 2 ch., 2 gdes. terr., jard., télé, sdb., cuis. ég., salon, local à vélo, proche magasins, loc. sem. ou quinz. 0475-29.49.45. (V49737)

La Panne, digue, face mer, appt. rénové, tt.c., 3ch., 3e ét., 6p., asc., liv. face mer, tv num., sdb, cuis. ég., lv, m.o., pas libre vac. de Pâques. 0496-16.07.89 - fc731749@skynet.be (V49710)

Westende-Bains, studio, superbe vue/mer, tt.conf., pers. soigneuses, max.4p., asc., terr., spac., lumineux, mignon, prix attractif, carnaval, Pâques ou autres. 04-379.40.67 - 0498-78.66.15. (V49730)

Knokke-Heist, www.lagunabeach.be/ studio 2p.: 25E/nuit, studio 4p.: 35E/nuit (Pâques 40E), 700m mer, près lac Heist et gare Duintbergen, pisc. inter. 0476-78.91.48 (préf. soir). (V49614)

Lacs de l'Eau-d'Heure, gîte de rêve, 3 épis, jsup. 9p., 3ch., 2sdb, cuis.sup.ég., terr., jard., pkg., Internet, prom. balisées, proch lacs, sp. nat. www.giteletilleul.be - 0477-79.67.71 (V49602)

Coxyde, St-Idesbald, part. loue villa au calme, tt. c., 4ch., sdb, douche sèp., carnaval, 2ème sem. Pâques, w-e, sem., qz. 010-24.34.28 - 0475-61.10.52. (V49766)

Coxyde digue, appt. tr. soign., 2e ét., 2/5p., 2ch., tt. conf., wifi, liv, balcon. http://perso.infofonie.be/locapart - 063-57.23.71 (V49727)

La Panne, appt. rdch., 30m de la digue, endroit calme, 2ch., 4 à 6 pers., tt. équip., tt. conf., 70m2. 071-63.35.50 ou 0498-08.69.00. (V49679)

La Panne, digue, face mer, appt. rénov., tt.c., 6p., 3ch., 3e ét., asc./, parloph., liv. face mer, tv num. (ch. franco), cuis.ég., sdb, pas libr. vac Pâques. 0496-160789 - fc731749@skynet.be (V49763)

Ambève, Ligneuville, tr. b. parc truite No Kill Mouche exclus., 7km site autrich, garde temps plein tr. petit groupe ch 1 parten. 087-22.33.93 - 0498-80.98.34 le soir. (V49714)

La Panne, appt. 4p., au centre et à 50m de la mer, 3e ét., tv, asc., terr., apd. 175E/sem. 0477-82.37.13. (V49761)

Westende, à l., tr. b. stud. mod., coin digue, v. mer, 2e ét., 4p., 1ch. sèp., tv. num., tt. conf., asc., libre Pâques et svts. 071-34.26.67 - 0478-72.07.05. (V49625)

Westende, à l. b. studio, 4e. ét., asc., coin digue, tb. vue s/mer, 4 p., ent. rén., 1ch. sèp., tt. conf., centre commerces, tv, long we, sem., qz., mois. 071-76.02.47 - 0478-91.57.53. (V49701)

Ardennes Semois (Alle), gîte en pierres, au rez d. ch., jard., terr., tt. conf., 2 pers. + 2 enf. 061-50.13.72. (V49716)

Ostende, casino, appt. grd stand., 90m2, sud pt. vue mer, 1ch., 4p., cuis., hyp. équip., sdb., 2 év. bain/douche, tv Led 102c, pas d'animaux. 064-28.31.93 - 0498-30.89.00. (V49702)

Coxyde, bel appt. vue direct/mer, sans vis-à-vis, 2ch., cuis.ég., lumineux, spacieux, tv., micro-ondes, prix inter., sem.-qz.-mois. 02-653.18.86 - 0477-17.36.72. (V49712)

St-Idesbald, appart. rez + gar., près digue, plein sud, endr. calme, 2ch., tt. conf., loc. par sem., ttes. périodes. 056-33.33.18 - 0474-46.82.66 - tiberat@gmail.com (V49708)

Coxyde, grd.rez., 8p., 3ch., 50m. dig., hyp. ég., prox.cent., we:140E, carn:350E, Paq./été:650E/s. chg.comp., mai/juin/sept:300E, Touss:450E, aut.pér: 250E/s., aussi villa 14p. 0479-49.86.11. (V49717)

La Panne Esplanade, 150m mer, appt. 2ch., 2 bains, gar., hiv: 250E/s, we: 120E, carn:av. + mai, du 8 au 15/8, phot. 0472-26.54.48. (V49748)

Gîte forestier à Pesche, bio, 3ch., dans la forêt devant la rivière. www.giteforestier.be - 060-34.91.55. (V49768)

Middelkerke, appt. face mer, 4p., 1ch., grd liv, cuis.ég., tt.c., terr., 4e ét., facil. de pk., sem. carnaval, 1er sem vac. Pâq., w-e de Pâq., w-e, sem., qz. 060-21.22.79 - 0473-42.48.27. (V49764)

Ard./Houffalize-B. Fraiture, Montleban, gîte 9p., 4ch., cuisine, 1sdb., ch. centr., poêle à bois, jardin clôt., chiens admis, w-e., semaine, quinzaine, calme. - robert.madelonne@yahoo.fr 0498-78.51.88 (V49704)

Villégiature (France)

Roquebrune-Cap-Martin, studio 2p., jard., garage, tv, à 60m mer à 10 min. Menton-Monaco, févr., 2ème qz. mars-avril-mai, 1ère qz. juill.-août. 0478-25.86.19. (V49639)

Bord Médit., Camargue, Grau du Roi, 150m plage, appt. 4p., 1ch., rdc., jard., pisc. 043-70.11.12 ou 0496-66.55.45 - infos et photos: www.appart.be.cx (V49642)

Saint-Remy-de-Provence, appart. 4p., cuis. provençale, pkg. cloturé, terrasse vue Alpilles, 2ème qz. mars-avril-mai-juin-juill.-août. 0478-25.86.19. (V49640)

Ardèche sud, Grospierrres, mais.ég., 3/5 ou 6/8p., label 2*, calme, familial, pisc., guide balad. etc... loc. à la sem: avril à oct., poss. au mois en hiv. 0496-35.34.68 - 0033-475.89.90.61. (V49489)

Provence, villa 6p., pisc. priv., tt. conf., 0494-40.19.91 - Site: romainvillevacances.wordpress.com (V49444)

St-Cyprien-plage (Roussillon), à l. villas 4/6p., libre toute l'année sauf mois de mai, pisc., tennis, mer, commerces à 250m., diaporamas à voir. 02-305.71.43 - 0478-45.51.91. (V49568)

La Rochelle, 4-8p., mais. 1e ét., 170m2, tt.c., trbien sit., stat. facile, jard. clos, terr., 4ch., 2sdb, 2wc, liv, cuis.ég., bbq, plages, 1.300E/sem, déb. juin à fin sept. 0033-546453388. (V49649)

C. d'Azur, Villefranche-sur-mer, appt. 2-3p., pl. sud, impecc., ds. résid., calme, vue mer, prox. commerces, plages, trans. en commun, air cl., libre tte. l'année, phot. disp. 0477-62.74.43. (V49651)

Roquebrune-Cap-Martin, à 60m mer, appart. 2ch., confort, pkg., l-v, l-l., 1ère quinz. fév.-mai-juin-oct. 0478-25.86.19. (V49638)

Côte d'Azur, Antibes, ttes pér., appart. impecc., 2/4p., terr., clim., tv, pisc., tennis, gge., proche mer et ttes. comm. 061-22.36.39 - 0494-03.06.07. (V49652)

Côte d'Azur, Menton, appt plein sud, impecc., à lmin. de la plage, vue imprenable, sans vis-à-vis, à prox. des commerces, 2-4p., 1ch., air cond. 010-65.53.63 - 0476-49.00.94. (V49589)

Provence, entre Verdon et St-Tropez, villas privées et gîtes avec pisc., été 2014. 0033-682.40.88.78 - www.immodere.com/varcamdobb.php (V49646)

Prov. ds.ens.résid., calme, pisc., mais. pl.-piéd., tt.conf., 4/5p., clim., pt. jard.clôt., terr., pk.priv., prix int. degrés. h-s., loc. tte l'année. 067-33.90.35 - web: amivac.com/site4203. (V49523)

France, Gard, mais. 3ch., 2sdb, pisc. priv., entre Nîmes et Montpellier, dispo: juin, 1ère qz. juillet, sept. 0495-15.84.98 soir - http://users.skynet.be/fb730308 (V49669)

St-Raphaël/Var, appt. 55m2, séj. au soleil, ds rés. sécur., proche bd. mer et cent., sup.ég., gd. terr., conv./pers. moins valides, anim. adm., prix dégress. selon pér./durée. 0496-29.12.13. (V49706)

Villeneuve, Loubet, Côte d'Azur, 200m plage, quart. résid., grd studio, été/hiver. 081-73.68.98. (V49676)

Provence, villa 6-8p., 3ch., tt. conf., 8km Aups, 15km Verdon et lacs, 500E à 800E/sem. 0498-77.67.65 après 18h. (V49683)

Uzès-Gard, entre Nîmes et Avignon, mais. 4/6p., 2 ch., jard. + park., dans résid. priv. + pisc., réserv. 063-22.34.96 - www.labastideuzes32.jimdo.com (V49684)

Roquebrune, Cap-Martin (Menton), studio 2 pers., tt. conf., calme, mer et comm. à 150m, terr., tv. 0496-31.57.68. (V49685)

Gérardmer, à l. appt. chalet, 1ch., 4p., sdb., 37E/nuit, vue lac, prox. ville, calme, terr., 15km Alsace. 082-66.67.09. (V49689)

Bretagne, Golfe du Morbihan, à l. villa 6p., 3ch., grd. conf., vue mer, 100m plage, pas d'animaux, avril, mai, juin, juill., août. 063-57.83.39. (V49692)

Drôme prov., mas fam., 8-10-12p., 5ch. + dche, wc priv., pisc. 10x5m, calme, bois, vignes, tv, cuis: mo, l-v, four, 1er juin - 15 sept. - http://chenesverts.cabanova.fr - 063-22.02.91 (V49739)

Provence, Verdon, Lac Ste Croix, villa 5p., studio 3p. - http://picasaweb.google.com/lesavresses - 081-21.61.85 (V49647)

Provence, 7km Vaison La Romaine, Puymeras, face Mt Ventoux, chambres d'hôtes, nuit 47 EUR/2p., table d'hôtes 20 EUR/pers. 0033-490.46.42.29 - http://perso.orange.fr/lejasdesgrandscedres/ (V49700)

Bretagne Finistère Sud (Guilvinec), joli appt. indép., tr. ensoleillé, pr 5/6 p., plage et comm. à 500m, libre tte l'année. http://omaopabigouden.blogspot.be - guth@sfcr - 04-336.24.98 (V49567)

Côte d'Azur, Les Issambres, appt. rez./jard., v/mer, 2-4pers., calme, terr., park., 4 tennis, 2pisc., avril, mai, juin, juill., août. 071-55.63.17. (V49711)

Provence, Luberon, St. Maime, pr. vac. cult. et actives, villa 3ch., tt. conf., terr., jard. 10a clôt., pk. priv., panorama pl. sud, 400 à 600E/sem., 700 à 1.000E/qz. 010-43.94.68. (V49769)

Provence, Rasteau, 12km Vaison La Romaine, magnif. mas restauré, tt. conf., pisc. priv., vue impr., dernières loc. avril à oct., profitez d'un paradis au soleil à bons prix. 0495-43.13.25. (V49715)

Ile d'Oléron, mais., 4p., 700m mer, cour clôturée libre mai à septembre. - http://www.moulin-oleron.com - 04-286.31.99 (V49720)

Côte d'Azur, St Aygulf, villa 8 p., pisc., grde terr., vue mer, jard. clos, park. 085-84.24.59 - 0475-31.27.18. (V49721)

Var, prox. St-Tropez, studio-appart., résid. gard., 4p. max, tt. conf., l-v, pisc., rdch., jard., pkg. 2' à pied mer, . 063-42.25.48 - 0498-61.32.34 - demand phot.: ph.studioar132@yahoo.fr (V49722)

Provence, mais. impec, gd terrain priv.+pisc., 10X5, 8p, 3ch., 2 sdb, 3 wc sàm, cuis. ext. av. bar face pisc., tt. plié-digé, lacs, Verdon à prox. 010-65.53.63 - 0476-49.00.94. (V49699)

Cavalaire, villa tt. conf., 3ch, 2sdb, 2wc, cuis. sup. ég., grde terr., vue impr., pkg. clôt. 2 voit., 1000m plage, comm., ttes. sais. 069-22.98.26 - 0476-31.74.25. (V49728)

Ardèche sud, mas anc. isolé, tt. conf., 6/8p., pisc. priv., 2 logements indépend., en saison de 6502 à 1300E/sem. 083-21.31.61 - www.giteenardeche.be (V49732)

Bretagne, Plouguerneu, 70m mer, coin sauvage et dépayssant, 4 criques avec plag. sable fin, côtes superb. et découpées, Phare Ile Vierge en point de vue. 068-84.31.64 - carinebur@hotmail.com (V49707)

//Vacances Intersoc//



Entre soleil, méditerranée et farniente...

A Pâques et durant le prochain été, Intersoc vous propose des vacances de rêve à Carry-le-Rouet, ravissant petit village de pêcheurs situé entre Marseille et la Camargue.

Vous séjournerez dans l'hôtel club de notre partenaire Vacancier, qui donne directement sur la plage.

Formule : pension complète
Hébergement : Hôtel club avec chambres de 2, 3 et 4 personnes, équipées de salle de bains avec douche et toilette, téléphone, télévision et balcon • entretien des chambres 2 fois par semaine • piscine chauffée • terrasse • wifi gratuit
Animation : clubs d'enfants entre 4 et 17 ans. Animations en soirée par un animateur Vacancier. Responsable Intersoc sur place.

Supplément pour single : 70 EUR
• Réductions pour enfants entre 4 et 14 ans • Gratuité pour enfants jusqu'à 3 ans • A Pâques, possibilité de voyage en train.



Date d'arrivée	Prix par semaine
5 ou 12 avril	518 EUR
21 juin	574 EUR
28 juin	644 EUR
5 ou 12 juillet	714 EUR
19 juillet	742 EUR
26 juillet, 2 ou 9 août	770 EUR
16 août	672 EUR
23 août	581 EUR
30 août	574 EUR

>> Pour de plus amples informations, contactez notre service clientèle au 070/233.898 de 8h à 18h (le samedi jusqu'à 13h) ou surfez sur www.intersoc.be.

La Plagne, Savoie, appart. 4p., pied des pistes, tt. équip., balcon, vue Mt/Blanc, apd.: 350E/sem. 0485-75.20.64. (V49760)

France, Calvisson-Gard, à 2 pas de la Provence, mais., 5/6pl., 2ch., sdb., ds rés. gardée, 2pisc., entre Nîmes et Montpellier. http://lemasdesvignes130861.skyrock.com - 0495-38.14.73 (V49579)

Méd., Barcarès, appt. 2ch., face mer, terr., lv, tv, dvd, vélos park. pr., Pâques, ms svts, qz. photos dispo/dem. 061-26.61.20 - 0479-56.04.93. (V49742)

Sud France, env. Béziers, part. loue villa 3ch., tt. conf., terr. clos. 061-21.54.57 - www.saintgenies.be (V49697)

Cavalaire, Golfe de St-Tropez, C. Azur, appt. rez. de villa, ent. rén., tt. conf., lav-ling. et vaiss., sup.vue/mer, 50m plage, jard. 17a., park. 082-61.45.75 - 0474-86.67.72. (V49733)

A découvrir, Auvergne, Cantal, site classé, maison tt. conf., 400E/sem., 750E/qz. 085-51.26.74. (V49734)

Var, St-Cyr/Mer, app. 1ch., sup.ég., 300m Médit., id. seniors, juillet-août: 400E/s, 700E/qz, juin et sept: 300E/s ou 500E/qz, autr. dates: 250E/s ou 400E/qz ou 650E/mois. 0474-20.94.73. (V49735)

Dordogne, Quercy, maison de caract. 3 à 4p., env. calme, plei sud, loc./sem: 260 à 360 EUR. 0476-42.11.45. (V49758)

Côte d'Azur, Plan-de-la-Tour, 9km mer, Ste Maxime, villa 8p., 4ch., 2sdb, séj., cuis

Offres d'emploi

YOUR CAREER

Prendre soin des autres, c'est aussi soigner votre carrière

LE SECRÉTARIAT NATIONAL DES MUTUALITÉS CHRÉTIENNES À BRUXELLES RECRUTE (H/F):

- > un chargé de communication pour Altéo, mouvement social de personnes malades, valides et handicapées.
- > un dentiste-conseil pour Solimut/MC Assure.
- > un auditeur interne et un responsable d'équipe pour notre département financier.
- > des gestionnaires de dossiers, des juristes et un chef de service pour le département juridique.
- > un online manager pour le service organisation.
- > un business analyste pour le service indemnités.
- > un collaborateur pour le service ressources humaines.
- > de nombreuses fonctions ICT



Pour découvrir nos offres d'emploi détaillées ou pour postuler, consultez notre site www.mcjobs.be



LA PASTORALE DE LA SANTÉ - EQUIPES DE VISITEURS DE BRUXELLES RECHERCHE (H/F):
> un assistant paroissial
CDI - mi-temps - rémunération par le Ministère de la Justice.

Fonction : coacher des équipes locales de visiteurs - animer et préparer des modules de formation - susciter, encourager, organiser une présence pastorale dans les différentes maisons de repos - présence active sur le territoire de l'UP Ste Croix - lieu de travail : Ixelles et St-Gilles en particulier, Bruxelles en général.

Plus de détails sur www.catho-bruxelles.be/5307
Envoyez votre candidature avec une lettre de motivation et CV pour le 10 mars au plus tard à Mme De Geeter, Secrétariat Pastorale de la Santé, 14 rue de la Linière - 1060 Bruxelles ou hospastbru@skynet.be

LA CSC CHARLEROI - SAMBRE & MEUSE RECRUTE (H/F):
> un plaideur juriste
temps plein - CDD de 6 mois dès que possible.

Fonction : permanences - gestion intégrale des dossiers individuels et collectifs - plaidoiries devant les juridictions du travail - travail en collaboration avec les autres services de la CSC.

Profil : master en droit - une expérience en droit social est un atout - adhésion et défense des valeurs de la CSC - motivation, rigueur, ponctualité et sens des responsabilités - planifier et organiser son travail - s'intégrer dans une équipe de travail dynamique - bonne capacité rédactionnelle, de lecture, de synthèse et clarté dans les explications.

Plus de détails sur www.csccharleroi.be

LA CSC HAINAUT OCCIDENTAL RECRUTE (H/F):
> un responsable syndical pour son service frontalier.

Fonction : suivi administratif des plaintes individuelles - conseils dans ce cadre et influence sur l'évolution de la législation, de la réglementation en matière de travail frontalier - organiser des réunions, assemblées, formations et activités diverses - intervenir en tant que consultant syndical au niveau européen.

Profil : diplôme d'enseignement supérieur non universitaire ou expérience équivalente, d'orientation juridique et connaissances en législation belge et européenne - bonne disponibilité - aptitudes à la rédaction d'outils d'information à destination des travailleurs avec ou sans emploi - habiter la région - permis B requis.

Envoyez une lettre de motivation avec CV pour le 18 février au plus tard à Michel Dorchies, Secrétaire Fédéral CSC Hainaut Occidental, 10/1 av. des Etats-Unis - 7500 Tournai.
Des épreuves de sélection auront lieu le 27 février.

L'ASBL CULTURE & DÉMOCRATIE, ASSOCIATION D'EDUCATION PERMANENTE ENGAGE (H/F):

> un chargé de projets et de communication

CDI - temps plein (38h/sem.) - conditions ACS - entrée au 1^{er} avril.

Fonction : prendre en charge la communication interne et externe de l'association, la dynamique des commissions et coordonner les projets - assurer la représentation de l'ASBL et les relations externes - suivre les services de l'association : centre de documentation et répertoires d'artistes - organiser la logistique lors d'événements publics.

Profil : diplôme d'études supérieures ou universitaires et/ou expérience professionnelle dans le secteur - connaissance du socio-culturel, du secteur de l'Education Permanente en Fédération Wallonie Bruxelles et du fonctionnement d'ASBL - capacité d'animation et de prise de parole en public - compétences rédactionnelles et orthographiques en français - maîtrise de Word, Excel, Internet, courrier électronique et aisance avec de nouveaux logiciels: File Maker pro, gestion du site Internet, encodage Lettre électronique - capacité de rédiger des appels à projets, notion budgétaire et comptable - expérience du travail en réseau et en partenariat dans les secteurs culturels et sociaux est un plus ainsi qu'une expérience d'animation et de coordination de projet - maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères est un plus.

Envoyez une lettre de motivation avec CV avant le 17 février (en format PDF) par mail à christelle@cultureetdemocratie.be

Challenge Delhalle

Du sport pour tous, exigeant

Chaque année, la Mutualité chrétienne sponsorise les courses champêtres organisées en région wallonne par le Challenge Delhalle. Elles rassemblent des sportifs de tous niveaux, tous épris de nature et d'oxygénation.



Pour sa 32^e édition, le Challenge Delhalle élargit son champ d'action et propose 13 courses, dont la distance varie de 13 à 35 km. Des parcours champêtres et agréables, une organisation bien rôdée, une ambiance conviviale et respectueuse, des infrastructures adaptées pour le bien-être des coureurs... Grâce à ces critères de qualité, le Challenge Delhalle ne cesse de se développer au fil des années. Réunissant 7.000 coureurs, avec une moyenne de 620 participants par événement, il s'impose comme le championnat officiel des courses nature en Belgique francophone.

participe à la remise des prix : "Quand je m'inscris à une course Delhalle, je sais que j'aurai un accueil de qualité, une course difficile mais pas trop. J'aurai également à ma disposition des douches chaudes et le fléchage de mes kilomètres. Tous cela grâce à des gens qui, passionnés comme moi, auront travaillé des jours et des jours pour tout organiser. Je sais aussi que, malgré la pluie, le vent ou le gel, ces gens m'encourageront à chaque fois. C'est grâce à eux que je cours. C'est pour cela que je participe au Challenge Delhalle depuis des années."

>> Plus d'infos sur le Challenge Delhalle (inscription, calendrier, classements, contact...) : www.challengedelhalle.be

Comme en témoigne un ancien vainqueur qui, depuis quelques années,

Planning des courses

Samedi 15 février	Erpent	15,7 km	0478/82.43.08
Dimanche 2 mars (après 18h)	Bousval	14,5 km	067/77.34.28
Dimanche 30 mars	Châtelaineau	15 km	0491/36.98.61
Samedi 5 avril	Evrehailles	34 km	0477/69.25.55
Samedi 19 avril	Chimay	13,4 km	060/21.26.12
Samedi 3 mai	Bütgenbach	21 km	080/44.69.22
Samedi 17 mai	La Calamine	17 km	0497/57.91.18
Dimanche 8 juin	Châtelet	14,054 km	071/39.31.18
Samedi 21 juin	Habay	19 km	0495/27.11.84
Samedi 26 juillet	Louette St Pierre	22,5 km	0497/05.77.68
Dimanche 31 août	Dinant	21,9 km	0477/33.50.19
Samedi 20 septembre	Jurbise	14 km	0478/62.81.81
Samedi 15 novembre	Remise des prix		

en marche

LA SOLIDARITÉ, C'EST BON POUR LA SANTÉ

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles
☎ 02/246.46.27 - Fax : 02/246.46.30 • enmarche@mc.be • www.enmarche.be

EDITEUR RESPONSABLE : Jean Hermesse, Opberg, 23 - Bte 11 - 1970 Wezembeek-Oppem.

RÉDACTRICE EN CHEF : Catherine Daloz - SECRÉTARIAT DE RÉDACTION - JOURNALISTES : Joëlle Delvaux - Philippe Lamotte - Matthieu Cornélis - Gauthier Vincent (stagiaire)
ADMINISTRATION - PETITES ANNONCES : Carine Renquin - Mathieu Stassart - INTERNET : Jessy Doulette - MAQUETTE : Olagil sprl - MISE EN PAGE : Olagil sprl - Philippe Maréchal.

Affilié à l'Union de la presse périodique UPP - Membre de l'Union des Editeurs de la Presse Périodique - Tirage moyen 460.000 exemplaires

BIMENSUEL - Parution tous les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois (1^{er} jeudi du mois en juillet et en août)

IMPRIMERIE : REMY-ROTO - rue de Rochefort 211-213 - Zoning Industriel - 5570 Beauraing - ROUTAGE : L'Atelier 2000 - Zoning industriel de Heppignies - 6220 Fleurus.

Une erreur dans votre adresse postale?
Signalez-le via www.mc.be/journal ou au 0800 10 9 8 7.

SE PAYER UNE BRONCHITE,
ÇA PEUT ARRIVER.
NE PAS POUVOIR PAYER
LES SOINS, JAMAIS.

C'EST POURQUOI NOUS REMBOURSONS À 100 % LES SOINS DE SANTÉ DES ENFANTS JUSQU'À 18 ANS.

Parce que la santé de vos enfants ne doit jamais dépendre de votre santé financière, la Mutualité chrétienne rembourse intégralement tous les soins des enfants jusqu'à 18 ans. Vos consultations chez les prestataires conventionnés qu'ils soient généralistes, spécialistes (pédiatres, ORL...), orthodontistes, infirmiers ou kinés ne vous coûtent donc rien, y compris à domicile. Pour en bénéficier, il suffit d'ouvrir gratuitement pour vos enfants un dossier médical global chez votre médecin généraliste. Bref, à la Mutualité chrétienne, vous avez l'assurance de ne pas vous sentir démunis face aux problèmes de santé de vos enfants.



Infos : 0800 10 9 8 7 - www.mc.be/100pour100rembourses

la solidarité, c'est bon pour la santé

Éditorial Alda Greoli//Secrétaire nationale

Liberté, égalité... chéries

Il est communément admis que l'état de santé d'une démocratie se mesure à la vitalité de ses associations et à leur liberté d'organisation. Certaines mesures, sous couvert de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes, sonnent comme un recul.

Les partis politiques démocratiques francophones sont tous d'accord : "il faut encourager les initiatives créatrices d'emplois et de richesses". Il faut libérer l'esprit d'entreprendre dans notre société. Il faut permettre les conditions de la croissance, rendre confiance à ceux qui sont prêts à prendre des risques... Et les analystes politiques ne sont pas les seuls à penser comme cela, la plupart des économistes les rejoignent dans cette analyse. Les projets sont essentiels pour que vive la démocratie et prospère la population.

Depuis toujours, en réponse aux besoins sociaux en santé, de la petite enfance, de l'enseignement, des hôpitaux ou maisons de repos, du maintien à domicile ou des solidarités de proximité, le citoyen belge a pris les choses en main, s'est associé, s'est organisé pour apporter des réponses solidaires. Au fil du temps, elles sont devenues de véritables institutions comme les mutualités par exemple. Mais tous les jours, des projets prennent vie dans la tête d'entrepreneurs associatifs.

Les conditions économiques et les finances publiques ne permettront pas demain de répondre à l'augmentation de besoins liés au vieillissement de la population par les seules réponses du service public. Nous ne pouvons pas imaginer la Belgique sans les hôpitaux ni les maisons de repos sous statut d'ASBL, sans des soins à domicile organisés, entre autres, par les mutualités, sans les structures d'accueil de la petite enfance mises en place par Vie féminine... Et ceci au seul titre d'exemples.

Sans ces initiatives, la population pourrait se retrouver devant un choix manichéen. Avec d'une part, une réponse lucrative réservée à une couche particulière de la population jouissant de ressources financières importantes. Et d'autre part, une réponse publique repliée sur la population la plus fragilisée. La réponse associative constitue le trait d'union entre ces deux types d'approche. Elle s'engage sur le terrain de la cohésion sociale.

Des entrepreneurs comme les autres?

Quand il s'agit de l'initiative d'entrepreneurs classiques, l'ensemble de la classe politique parle de simplification administrative, de réductions de "charges patronales", d'aides nécessaires à l'installation, de souplesse et d'adaptabilité des conditions de travail, de concertation sociale respectée..., comme autant de conditions de réussite des projets. Quand il s'agit de l'initiative associative, ces conditions ne semblent plus prévaloir de la même manière, pour l'ensemble des partenaires politiques...

Certes, ces dernières années, avec l'aide de l'administration publique, les dédales administratifs ont subi une réelle amélioration. Ce qui recule de projets législatifs en projets législatifs, en particulier dans certaines entités fédérées, c'est la liberté d'association.

Nous avons parlé à plusieurs reprises dans ces colonnes du besoin de reconnaissance des projets associatifs dans le paysage belge.

Nous avons, depuis plus de 15 ans, réclamé des conditions claires à l'égalité de traitement entre l'associatif ou le service public, de la reconnaissance des employeurs-pouvoirs organisateurs dans le dialogue social... Bref, du respect réel et complet de la liberté d'association.

Autour de la mixité

Prenons un exemple concret du recul de la liberté d'association : la mixité des genres dans les conseils d'administration des associations. Le sujet est délicat. Ne pas y adhérer totalement peut être interprété

comme une non-reconnaissance de l'égalité entre hommes et femmes. Il est évident et indispensable, pour nous, de crier haut et fort que les hommes et les femmes naissent, grandissent et vivent égaux. Il est nécessaire de rappeler que malgré la reconnaissance théorique de cette égalité dans la société occidentale et belge, il reste du chemin pour un traitement égal en matière de salaire, de répartition des tâches, mais aussi de respect simple et profond. Une fois ce principe d'égalité affirmé, sommes-nous condamnés, femme ou homme, à nous investir là où cela ne nous intéresse pas sous prétexte que nous sommes égaux? Sommes-nous obligés d'avoir demain dans les conseils d'administration des clubs de football autant de femmes que d'hommes? Et dans les initiatives d'accueil de la petite enfance autant d'hommes que de femmes? Est-ce là un combat pour l'égalité?

Celui-ci passe par la mise en place des conditions qui permettent de s'investir là où on peut à la fois apporter sa compétence, son enthousiasme, ses souhaits... Faire tomber les barrières de l'accès à des professions, à des investissements personnels, serait une vraie avancée. Elle se concrétise par le congé citoyen, par la lutte pour la mixité dans les professions stéréotypées.

A la fin de l'année 2013, le Parlement wallon a adopté un décret qui oblige les associations reconnues et répondant à des besoins essentiels comme les maisons de repos, les soins à domicile... à respecter certains quotas de femmes dans leurs conseils d'administration. Cette norme nouvelle contribue à faire reculer la liberté d'association, la liberté de chacun de s'investir là où il le souhaite, la liberté des assemblées générales à élire leur conseil d'administration.

En quoi cette mesure fait-elle progresser la réelle égalité entre hommes et femmes dans la société? Cette initiative gomme la reconnaissance de chacun au profit d'une image unifiée et lissée du genre humain.

Le combat pour l'égalité entre les hommes et les femmes passe par d'autres chemins. La reconnaissance du rôle fondamental des associations nécessite une vraie reconnaissance de l'initiative des femmes et des hommes dans la société. Libérez l'initiative! Permettez aux hommes et aux femmes de prendre la place à laquelle ils aspirent pour l'avenir de l'ensemble de notre société!



© A.M. Jéroul

ça se passe

// Bien-être et perte d'autonomie

Le jeudi 27 mars de 8h30 à 17h30 se tiendra un colloque sur le thème "Construire le bien-être des personnes en perte d'autonomie". Le colloque s'adresse aux chercheurs, aux acteurs de terrain, aux étudiants et aux décideurs publics. Il propose un temps de réflexion sur les évolutions en matière de soins et de bien-être chez les aînés moins autonomes. Plusieurs conférences plénières, des ateliers thématiques et une table ronde rythmeront la journée et favoriseront le dialogue entre acteurs académiques, de terrain et monde politique. L'habitat, la technologie au service des aînés, le rôle et la place des intervenants, l'âgeisme...feront partie des thèmes abordés.

Organisé à l'initiative de la Mutualité chrétienne, l'événement rassemble divers partenaires comme la plateforme Convergence pour l'innovation sociale, le MOC, la CSC, la Fondation Travail-Université, l'UNamur et l'UCL.

Prix : 40 EUR/15 EUR (étudiants et travailleurs sans emploi)

Lieu : Aula Magna, UCL à 1348 Louvain-la-Neuve
Infos : 081-72.51.22 • www.ftu-namur.org

// Erratum pèlerinage

Contrairement à ce que nous avons annoncé dans notre précédent numéro, la réunion préparatoire du pèlerinage en Israël et Palestine guidé par l'abbé Henri Wéber du 6 au 16 mai se tiendra le dimanche 23 février à 15h en l'église des Récollets, rue des Récollets à 1400 Nivelles.

Infos : 067/21.30.35

// Magie hivernale

Jusqu'au 31 mars, le Jardin botanique Meise convie les curieux à une promenade libre pour découvrir les floraisons hivernales. Le ticket donne accès aux collections permanentes. Prix : 6 EUR

Lieu : 38 Nieuwelaan à 1860 Meise
Infos : 02/260.09.70 • www.jardinbotanique.be

// Apprendre à mémoriser

Le jeudi 13 et le vendredi 14 février de 9h30 à 16h30, l'École des parents et des éducateurs organise une formation sur la mémoire : étude du cerveau et apprentissage de techniques de mémorisation. Prix : 134 EUR

Lieu : 96 rue de Stalle à 1180 Bruxelles
Infos : 02/733.95.50 • www.ecoledesparents.be

// Action sociale

Le lundi 17 février de 9h à 17h, le Centre bruxellois de coordination sociopolitique organise une journée de "Zoom sur l'action sociale". Interventions, projections et débat. Gratuit

Lieu : 10-11, pl. des Palais à 1000 Bruxelles
Infos : 02/511.89.59 • http://cbcs.be

// Jeunes en stage d'insertion

Du 17 février au 20 mars, les Jeunes CSC Hainaut Occidental organisent plusieurs séances d'information sur les droits et devoirs des jeunes en stage d'insertion professionnelle. Objectif : bien préparer les jeunes aux entretiens de l'Onem. Gratuit

Lieu : Ath, Tournai et Mouscron
Infos : 0472/80.22.41 • www.jeunes-csc.be

// "Au nom de la terre"

Le mercredi 19 février à 20h, Nature & progrès et le Cercle horticole biologique "Tournesol" organisent une projection-débat du film "Pierre Rabhi - Au nom de la terre". Pierre Rabhi est l'un des pionniers de l'agro-écologie. Prix : 9 EUR

Lieu : 1b pl. G. Baugniet à 1390 Grez-Doiceau
Infos : 010/60.10.16 • www.gretransition.be

// Vivre l'infertilité

Le mercredi 19 février de 20h à 22h30, l'ASBL Psychocorps s'interroge sur l'infertilité, la procréation médicalement assistée et les questionnements au sein du couple. Prix : 10 EUR

Lieu : 3a av. des Franciscains à 1150 Bruxelles
Infos : 02/537.67.33 • www.psychocorps.org

// Convocation à l'Onem

Le lundi 24 février de 10h à 12h, l'ASBL l'Atelier des droits sociaux consacre sa matinée d'information aux conséquences d'une convocation à l'Onem. Gratuit

Lieu : 4 rue de la Porte Rouge à 1000 Bruxelles
Infos : 02/512.71.57 • www.atelieldroits sociaux.be

// Festival "Images Mentales"

Les mardi 25 et mercredi 26 février se tiendra la 6e édition du festival de cinéma "Images mentales". Documentaires, fictions et espaces de rencontre entre le public, les cinéastes et les professionnels de la santé mentale. Prix : 22 EUR

Lieu : Espace Delvaux à 1170 Bruxelles
Infos : 02/511.55.43 • www.psyimages.be

// Médias & citoyenneté

Le mercredi 26 février de 9h30 à 14h45, la Fondation Roi Baudouin convie à un séminaire sur l'utilisation des médias en ligne par les organisations pour renforcer l'engagement citoyen. Gratuit

Lieu : 58-62 rue des Tanneurs à 1000 Bruxelles
Infos : 02/549.02.56 • www.kbs-frb.be

// Maladies rares

Le vendredi 28 février de 9h à 18h, une conférence sur les maladies rares est organisée par le SPF santé publique et radiorg.be. Le plan d'action belge en la matière y sera présenté.

Lieu : Diamant Conférence Centre à 1030 Bruxelles
Infos : http://radiorg.be

// "Les pièges du bonheur"

Le jeudi 6 mars de 14h à 16h, l'ASBL Rep'ères invite le psychologue Ilios Kotsou pour la conférence "Les pièges du bonheur". Prix : 5 EUR

Lieu : salle paroissiale du Petit-Ry à 1340 Ottignies
Infos : 0470/073.44.75 • www.paroissiesaintpiex.be

// Retraite

Les vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 mars, le groupe pastoral d'accompagnement des personnes séparées, divorcées, divorcées remariées organise une retraite intitulée "Et la personne se leva". Prix : 95 EUR

Lieu : 1 rue du Monastère à 5644 Ermeton-sur-Biert
Infos : 0475/86.75.56 • www.divorce-revivre.be

// Forum des simplicités

Le samedi 8 mars à 11h débute le "Forum des simplicités" organisé par l'Écomusée du pays des collines. Une multitude d'activités pour un objectif commun : trouver le bonheur dans la simplicité. Gratuit

Lieu : Écomusée à 7890 La Hamaide
Infos : 068/64.51.55 • www.ellezelles.com

// Justice sociale

Le jeudi 13 mars de 19h à 22h se tiendra la première partie d'un colloque international de trois jours, organisé par Entraide et Fraternité et l'Institut "Religions, spiritualités, cultures, sociétés" de l'UCL sur les enjeux contemporains en matière d'engagement pour la justice globale mondiale. Les conférences porteront, le jeudi soir, sur la justice sociale et les actions collectives. Gratuit

Lieu : 12 pl. Cardinal Mercier à 1348 LLN
Infos : 02/227.66.81 • www.entraide.be

// Maladie psychiatrique & spiritualité

Le vendredi 14 mars de 9h à 16h30, la Pastorale en milieu psychiatrique de Liège organise le colloque : "Au cœur de la maladie psychique, quelle place pour la spiritualité?" Prix : 30 EUR

Lieu : rue des Prémontrés 40 à Liège
Infos : 04/230.31.54 • http://liege.diocese.be

// Approivoiser Alzheimer

Le mardi 18 mars de 9h30 à 12h30, l'ASBL Alzheimer Belgique organise une formation pour comprendre Alzheimer et améliorer l'accompagnement des personnes malades. Prix : 50 EUR

Lieu : 37-39, quai aux Pierres de Taille à 1000 BXL
Infos : 02/428.28.10 • www.alzheimerbelgique.be